

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION AU BURUNDI

BUJUMBURA, NOVEMBRE 2016



AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Burundi s'est engagé dans la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement Sanitaire pour l'amélioration de la santé des populations.

Parmi les défis que le PNDS entend relever, les incapacités et les handicaps moteurs sont variés et provoqués par de multiples affections

Traumatismes de la route et du travail, hypertension artérielle, mal de dos, infirmité motrice cérébrale, diabète, problèmes uro-gynécologiques, affections respiratoires et bien d'autres sont de grands vecteurs d'incapacités et de handicaps. Chaque burundais les a vécu dans sa chair ou a vu un membre de sa famille ou de son entourage en être victime.

Les professionnels de la médecine de réadaptation (médecins spécialistes MPR, kinésithérapeutes, orthoprothésistes, ergothérapeutes, orthophonistes, ...) apportent des solutions thérapeutiques pour limiter ou annuler l'impact de ces affections, afin que la personne soit de nouveau apte à vivre et à fonctionner le plus normalement possible dans son milieu familial, social et professionnel.

Les techniques utilisées en médecine de réadaptation rendent de grands services et sont relativement simples à mettre en œuvre. Elles ne nécessitent pas de gros investissements et, mis à part pour les orthoprothésistes, elles requièrent peu de consommables. Elles ont parfaitement leur place dans la politique sanitaire du Burundi.

La médecine de réadaptation, pourtant essentielle, est peu développée au Burundi. Cette lacune est en voie d'être corrigée. Les références indispensables pour permettre son développement ont été intégrées dans le PNDS 2011-2015, un plan stratégique 2011-2015 de développement de la MPR a été élaboré et validé, le plan stratégique suivant 2016-2020 est en cours de validation avec tous les acteurs concernés.

Ces plans stratégiques prévoient que soient élaborées les normes régissant la création et le fonctionnement des centres et services de médecine physique et de réadaptation à travers le pays. Le présent document est un recueil de normes initiales qui doit servir de référence à tous ceux et celles qui pratiquent les soins de médecine physique et réadaptation au Burundi.

Il devra être enrichi et amélioré à mesure où notre pays développera cette composante indispensable du système de santé. J'invite tous les acteurs concernés à en faire un outil de référence qui va concourir au développement de la médecine de réadaptation dans notre pays

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier les partenaires techniques et financiers qui nous apportent leur soutien pour le développement de ce domaine ; particulièrement l'APEFE, le CICR et Handicap International Fédération qui nous ont appuyé dans le processus d'élaboration et validation de ce document.

**La Ministre de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida,**

Dr Josiane NIJIMBERE



le 20/02/2017

TABLE DES MATIERES

Avant propos	2
Table des matières	3
Liste des acronymes	4
1. Introduction	6
2. Contexte général	7
2.1 Quels sont les bénéficiaires potentiels de la MPR ?	7
2.2 Quelle est l'offre de soins actuelle en MPR au Burundi ?.....	8
2.2.1 Services pratiquant la MPR et rattachés à un centre hospitalier public ou conventionné.....	8
2.2.2 Services pratiquent la MPR mais non rattachés à un centre hospitalier	9
2.3 Importance de l'introduction de normes dans le réseau des services MPR du Burundi.....	9
3. Méthodologie de travail	10
4. Elaboration et application des normes des services de MPR	10
4.1 Composantes de la MPR	10
4.2 Type de normes MPR développées dans le présent document	11
4.3 Application des normes à la pyramide sanitaire du Burundi.....	12
4.4 Contrôle des normes et circuit de rapportage des données médicales	12
5. Présentation des normes des services de MPR	13
5.1 Organisation générale du système sanitaire du Burundi.....	13
5.2 Organisation du réseau des soins	13
5.3 Description globale des normes de RH, de locaux et d'équipement par niveau sanitaire	16
5.3.1 Au niveau du district sanitaire.....	16
5.3.2 Au niveau de l'hôpital de seconde référence (hôpital régional)	17
5.3.3 Au niveau de l'hôpital de seconde référence (hôpital régional)	17
5.3.4 Au niveau de l'hôpital de troisième référence (hôpital national)	18
5.4 Description des responsabilités des RH de la MPR.....	19
5.4.3 Responsabilités du Médecin spécialiste MPR (chef de service) :	19
5.4.4 Responsabilités des kinésithérapeutes	19
5.4.5 Responsabilités des RH du centre ou du service d'appareillage orthopédique.....	19
Annexe 1 : Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR	21
Annexe 2 : Liste indicative d'équipements pour atelier ou un centre d'appareillage orthopédique.....	33
Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	47
Annexe 5 : liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document	55
Annexe 6 : liste des participants à l'atelier de validation du document de normes MPR.....	56

Liste des acronymes

- APEFE** : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
- ASC** : Agents de Santé Communautaires
- ATI** : Assistant Technique International
- AVC** : Accident Vasculaire Cérébral
- BDS** : Bureau de District Sanitaire
- BPS** : Bureau Provinciaux de la Santé
- CAO** : Centre d'Appareillage Orthopédique
- CDS** : Centre de Santé
- CICR** : Comité International de la Croix Rouge
- CNRKR** : Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation médicale
- CHUK** : Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge
- CNAR** : Centre National d'Appareillage et de Réadaptation
- COPEDE** : Conseil Pour l'Education et le Développement
- CKRF** : Centre de Kinésithérapie et de Rééducation Fonctionnelle
- CPK** : Centre de Physiothérapie et de Kinésithérapie
- CRP** : Centre de Réadaptation Physique
- CTB** : Coopération Technique Belge
- DGD** : Direction Générale du Développement
- DGR** : Direction Générale des Ressources
- DGSPLS** : Direction Générale de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
- DP** : Directeur de Programme
- DS** : District Sanitaire
- EDSB** : Enquête démographique et de Santé au Burundi
- ESK** : Ecole Supérieure de Kinésithérapie (de Cotonou – Bénin)
- FBP** : Financement Basé sur la Performance
- HIF** : Handicap International Fédération
- FOSA** : Formation Sanitaire
- HDS** : Hôpital de District Sanitaire
- HMK** : Hôpital Militaire de Kamenge
- IGSLS** : Inspection Générale de la Santé et de la Lutte contre le SIDA
- IMOC** : Infirmité Motrice d'Origine Cérébrale
- INSP** : Institut National de la Santé Publique
- ISPO** : International Society for Prosthetics and Orthotics
- MDNAC** : Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
- MEESRS** : Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- MI** : Membre Inférieur
- MPR** : Médecine Physique et de Réadaptation
- MS** : Membre Supérieur

- MSPLS** : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
- MDPHASG** : Ministère des Droits de la Personne Humaine des Affaires Sociale et du Genre
- PAISS** : Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de la Santé
- PCA** : Paquet Complémentaire d'Activités
- PH** : Personne Handicapée
- PMA** : Paquet Minimum d'Activités
- PNDS** : Plan National de Développement Sanitaire
- PNILMCNT** : Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques Non Transmissibles
- PNDS** : Plan National de Développement Sanitaire
- PSDMPR** : Plan Stratégique de Développement de la Médecine Physique-Réadaptation
- PTF** : Partenaire Technique et Financier
- RAF** : Responsable Administratif et Financier
- RBC** : Réadaptation à Base Communautaire
- RCPHB** : Réseau des Centres pour Personnes Handicapées du Burundi
- RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RH** : Ressources Humaines
- SDMPR** : Service de Développement de la Médecine Physique et de la Réadaptation (au MSPLS)
- SNIS** : Système National d'Information Sanitaire
- UCL** : Université Catholique de Louvain

1. Introduction

La médecine physique et de réadaptation (MPR) est l'une des composantes du système de santé, cela au même titre que les soins préventifs, curatifs et de promotion de la santé. Le développement de cette composante des soins réadaptatifs fait partie intégrante du PNDS 2011-2015.

La Médecine physique et Réadaptation est composée de plusieurs disciplines principales qui sont : (i) la spécialité médicale MPR, (ii) la kinésithérapie, (iii) l'appareillage orthoprotétique, (iv) l'ergothérapie, et (v) l'orthophonie. Le médecin spécialiste MPR encadre et coordonne l'activité des quatre autres composantes. La MPR apporte une réponse thérapeutique à plusieurs problèmes de santé publique et à leurs conséquences qui sont les *incapacités* et des *handicaps* moteurs.

Jusqu'à un passé récent, les affections incapacitantes ou handicapantes étaient souvent le fait des maladies infectieuses (poliomyélite, tuberculose, lèpre, méningite, paludisme, ...) qui sont aujourd'hui mieux contrôlées. D'autres vecteurs d'incapacités et de handicap, difficile à prévenir, sont par contre en croissance (traumatismes de la route, maladies chroniques, handicaps acquis pendant la période périnatale, vieillissement de la population) et constituent un problème de santé publique.

Face à cette évolution, le renforcement du domaine de la MPR dans le système médical est plus que jamais nécessaire. Pour assurer sa cohérence, ce renforcement doit être accompagné de l'élaboration et de l'adoption de normes qui doivent progressivement régir la création et le fonctionnement des services MPR aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.

Ce renforcement doit d'autre part s'appuyer sur un cadre d'analyse basé sur les 6 piliers du système de santé proposés par l'OMS¹. Ces 6 composantes sont :

- la bonne gouvernance du système de santé ;
- la présence de ressources humaines en quantité et en qualité suffisante ;
- la bonne gestion des données sanitaires à travers le système d'information sanitaire (SIS);
- un financement durable de la santé et une protection financière pour les populations ;
- des infrastructures, équipements médicaux, médicaments et vaccins adéquats ;
- une bonne organisation de la gestion et de l'offre de service ;

Le Plan Stratégique de développement de la MPR 2011-2015 et celui de 2016-2020 en cours de validation structurent leurs axes d'intervention autour de ces 6 piliers. L'élaboration et la validation des normes MPR en font partie.

Actuellement, seuls les médecins spécialistes MPR, les kinésithérapeutes et les orthoprotésistes sont représentés au Burundi. Le présent document vise donc essentiellement à définir *les premières normes* en matière de *ressources humaines, d'infrastructures* et *d'équipements* pour ces trois premiers domaines de la MPR.

Le document devra cependant être dès que possible actualisé et complété pour d'autres normes telles que la qualité de l'accueil et de prise en charge du patient, la gestion de l'information sanitaire, ... D'autre

¹ OMS, rapport sur la santé dans le monde ,2008

part les normes concernant les deux autres métiers de la réadaptation (ergothérapeutes et orthophonistes) devront être intégrées au document à mesure où ces professionnels apparaîtront dans le paysage sanitaire du Burundi

2. Contexte général

2.1 Quels sont les bénéficiaires potentiels de la MPR ?

Auparavant, la majorité des *incapacités* et *handicaps* moteurs² étaient la conséquence de maladies infectieuses telles que la poliomyélite, la méningite, les encéphalites de diverses origines, la tuberculose osseuse, la lèpre, ...

Les progrès accomplis dans la prévention et les soins de ces maladies ont fait reculer la fréquence des séquelles qui leur étaient liées.

Cependant, d'autres vecteurs d'*incapacités* et de *handicap*, plus difficiles à prévenir que les maladies infectieuses, sont en pleine croissance.

Au Burundi, malgré le peu de chiffres disponibles, les observations directes montrent qu'il s'agit entre autres:

- *des traumatismes de la voie publique* en augmentation régulière; le parc automobile ayant fortement augmenté, ainsi que les transports publics routiers ;
- *des conséquences des conflits socio-politiques*
- *des maladies chroniques* souvent provoquées par la sédentarisation des populations urbaines telles que:
 - ✓ l'hypertension artérielle, à l'origine de lourdes séquelles dont l'hémiplégie qui est un véritable drame familial ;
 - ✓ le diabète, en croissance constante, qui aboutit fréquemment à des amputations s'il est mal suivi ;
 - ✓ le mal de dos qui empêche des hommes et femmes de mener normalement leurs activités quotidiennes ;
- *de la médicalisation des accouchements* : Bien qu'il s'agisse d'une avancée salubre pour limiter la mortalité périnatale, elle produit des effets inattendus; en particulier la croissance du nombre d'infirmités motrices d'origine cérébrale (IMOC) chez des enfants réanimés à la naissance mais dont le cerveau a subi des dégâts irréversibles ;
- *des affections malformatives congénitales et acquises comme les pieds bots ; les paralysies obstétricales du plexus brachial*
- *des affections respiratoires aiguës et chroniques* (asthme, bronchite et bronchiolite du nouveau-né, emphysème, ...)

² L'**incapacité** est une *restriction d'activité* chez une personne victime d'une maladie, d'un traumatisme physique ou mental, d'une complication de grossesse ou d'accouchement ou de malformation congénitale. Cette incapacité l'empêche de mener normalement tout ou une partie des activités qu'une personne de son âge devrait pouvoir accomplir (se déplacer, manger, s'habiller, apprendre, parler, effectuer les soins personnels et les tâches domestiques,...). Si cette incapacité n'est pas correctement prise en charge, éliminée ou réduite, elle devient *permanente* et occasionne un *handicap*.

Le **handicap** est un *désavantage social* impliquant une *restriction de participation* à la vie sociale normale (aller à l'école, apprendre un métier, trouver un emploi, fonder une famille, participer à la vie communautaire). *Le handicap est le produit d'une incapacité devenue permanente* qui empêche la personne de mener une vie sociale, familiale et professionnelle normale. Le premier rôle de la MPR est d'empêcher autant que possible les incapacités encore réversibles d'évoluer vers un handicap.

- *d'autres affections très handicapantes* qui sont cachées parce que vécues douloureusement ou dans la honte. Citons en particulier les problèmes uro-gynécologiques d'incontinence ou de prolapsus chez les femmes multipares ainsi que les fistules recto-vaginales.

Le RGPH de 2008 a cherché, pour la première fois à établir la proportion de personnes vivant avec un *handicap majeur* au sein de la population, cela via deux questions spécifiques sur le handicap, qui ont été posées à près de 80 % de la population.

Selon ces déclarations, la *prévalence du handicap majeur*³ au Burundi (tout type de handicap et toute sévérité de handicap confondus) serait de 4,5% avec des variations provinciales de 3 à 7,1%⁴.

Parmi ces handicaps la proportion de handicaps majeurs *moteurs* (ceux pour lesquels la MPR est compétente) est de 1%.

Si l'on se réfère à la littérature internationale sur le handicap dans les pays en développement, les chiffres les plus fréquemment cités font état d'une prévalence de 4 % de handicaps *modérés*⁵ ou *majeurs*, dont 2,5 % de handicaps moteurs. Rapportés à la population du Burundi, cette prévalence représenterait environ 300.000 personnes. Notons que la proportion de handicap croît fortement avec l'âge. L'augmentation de l'espérance de vie dans les pays en développement va donc progressivement faire croître la prévalence du handicap et la rapprocher de celle des pays développés (8 à 10% de handicaps modérés et sévères, en grande partie liés à l'âge moyen élevé de la population).

A côté de cette population de personnes handicapés moteurs il faut souligner le nombre très important d'*incapacités motrices encore réversibles* (séquelles de traumatismes, séquelles d'AVC, séquelles d'affection cardiaques, problème de rhumatologie, affection respiratoire chronique, affections uro-gynécologiques) *qui sont plus nombreuses que les handicaps devenus permanents* et que la MPR *doit empêcher d'évoluer vers ce stade de handicap*. Toute la population est potentiellement concernée par la survenue de ces incapacités.

2.2 Quelle est l'offre de soins actuelle en MPR au Burundi ?

L'offre de soins actuelle en MPR est très partielle, assez disparate et placée sous la responsabilité de plusieurs Ministères :

2.2.1 Services pratiquant la MPR et rattachés à un centre hospitalier public ou conventionné

- Le MSPLS a la tutelle des services suivants :
 - Le CNRKR situé dans l'enceinte du CHU de Kamenge,
 - Le service de kinésithérapie de l'hôpital Prince Régent Charles à Bujumbura,
 - Le service de kinésithérapie de l'hôpital régional de Ngozi
 - des services de kinésithérapie des hôpitaux agréés de Mivo à Ngozi, de l'HDS de Bubanza, et de l'hôpital Rema à Ruyigi.
- Le MEESRS a la tutelle du service de kinésithérapie du CHU de Kamenge.

³ Le handicap *majeur* est celui qui rend la personne fortement ou totalement dépendante de son entourage pour sa vie quotidienne. Ex: une personne paraplégique en fauteuil roulant, une personne polyhandicapée (handicap moteur, sensoriel et mental combiné)

⁴ Burundi – IISTEBU – Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique - Recensement général de la Population et de l'Habitat 2008.

⁵ Le handicap modéré est celui qui rend la personne partiellement dépendante de son entourage : ex : un amputé d'un membre inférieur, un hémiplégique capable de se déplacer, ...

- Le MDNAC à la tutelle du service de kinésithérapie et d'appareillage orthopédique de l'hôpital militaire de Kamenge
- 2.2.2 Services pratiquent la MPR mais non rattachés à un centre hospitalier
- Le MDPHASG a la tutelle de la plus ancienne institution nationale de réadaptation (le Centre National d'Appareillage et de Rééducation – CNAR situé à Gitega)
- Les 6 principaux autres centres de réadaptation du pays dépendent des confessions religieuses :
 - o Institut St Kisito de Bujumbura ;
 - o Centre de rééducation et d'Appareillage St Bernard de Makamba ;
 - o Centre des handicapés Physique St Jean Bosco de Muyinga ;
 - o Centre Akamuri de Bujumbura ;
 - o Centre Mutwenzi de Gitega ;
 - o Centre pour personnes handicapées de Kiganda.
- Enfin citons les principaux centres privés reconnus par le Ministère de la santé et qui sont tous situés à Bujumbura.
 - o CPK : Centre de Physiothérapie et de Kinésithérapie
 - o Ortho kiné service
 - o Centre de Kinésithérapie et de rééducation Fonctionnelle
 - o Service de kinésithérapie du « Kira Hospital »

2.3 Importance de l'introduction de normes dans le réseau des services MPR du Burundi

Dans ce réseau existant, le PSDMPR a montré que les ressources humaines et matérielles, ainsi que les infrastructures adaptées sont rares. D'autre part La connaissance de ce domaine est faible aussi bien parmi les professionnels de santé qu'au sein de la population. L'offre de soins de qualité reste faible.

Face à ce problème de santé publique, le MSPLS, en collaboration avec toutes les parties prenantes, a élaboré un premier plan stratégique de développement de la MPR 2011-2015. Un second plan de développement de la MPR 2016-2020 est en cours de finalisation.

L'élaboration des normes de fonctionnement des services pratiquant la Médecine physique – réadaptation constitue l'intervention 5.2 prévue au cadre logique de ce PSDMPR 2016-2020: *«Elaborer en Commission Technique et faire valider par le MSPLS les normes de création et de fonctionnement des services de MPR(kinésithérapie, appareillage orthoprothétique,...) à tous les niveaux».*

Ces normes sont en adéquation avec les 6 piliers du système de santé définis par l'OMS et adoptées dans le PNDS 2011-2015, qui a lui-même servi de base à la rédaction des PSDMPR :

- elles contribuent à la bonne gouvernance du système de santé ;
- elles définissent le nombre et la qualification des RH du domaine de la MPR selon le niveau du service au sein de la pyramide sanitaire ;
- elles définissent les infrastructures et les équipements nécessaires à ces services ;
- elles contribuent à améliorer l'organisation, la gestion et l'offre de services de santé.

Le processus d'élaboration , de validation, d'adoption et d'application de normes de création et de fonctionnement des centres et services qui pratiquent la MPR au Burundi est donc fondamental et totalement en adéquation avec les politique et stratégies nationales de développement sanitaire.

3. Méthodologie de travail

La méthodologie suivante a été suivie pour élaborer les normes pour la MPR au Burundi.

- Nomination par le MSPLS d'une commission technique. Elle était composée des décideurs (Ministères et autorités concernées), des prestataires (professionnels de la réadaptation), des usagers (organisations de personnes handicapées) ainsi que des partenaires techniques et financiers (APEFE, HIF, CICR, COPED).
- La commission technique avait comme mandat d'élaborer le draft des premières normes de MPR en concordance avec les axes du PNDS 2011-2015 et du PSDMPR 2016-2020 en cours de validation
- Les étapes suivantes ont été suivies par la commission technique dans la conception et la validation du document :
 1. Revue documentaire comprenant :
 - Revue du document du PSDMPR 2011-2015 et revue du draft de cadre logique du PSDMPR 2016-2020
 - Revue du document de PNDS 2011-2015
 - Revue du document des Normes Sanitaires au Burundi
 - Revue du rapport de supervision des CRP 2013
 - Autres (revue de la littérature concernant les normes régissant les services MPR)
 2. Rédaction d'un document préliminaire par une sous-commission technique.
 3. Elaboration du draft 1 dans les séances de travail de la commission technique.
 4. Atelier de validation au niveau national
 5. Revue des recommandations et finalisation du document

4. Elaboration et application des normes des services de MPR

La plupart des services de soins ne disposent pas de services de MPR. Le présent document vient en complément des normes générales du MSPLS, pour les services du domaine de la MPR à *créer* ou à *renforcer* aux divers étages de la pyramide sanitaire.

4.1 Composantes de la MPR

Les 5 principaux domaines de la MPR pour lesquelles des normes doivent être élaborées sont les suivants:

- **La spécialité médicale en MPR** : La "médecine physique et de réadaptation" (MPR) est la spécialité qui a pour rôle de coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques, sociales et économiques des déficiences et des incapacités. Elle est pratiquée par le médecin qui a effectué 4 ou 5 années de spécialisation en MPR. Il diagnostique et prescrit les examens et les actes médicaux et effectue lui-même les actes spécifiques à sa spécialité. Il travaille en étroite complémentarité avec les généralistes, avec les autres spécialistes (neurologue, rhumatologue, orthopédiste, cardiologue, gynécologue, pneumologue, ..) et encadre spécifiquement les autres professionnels de la MPR que sont le kinésithérapeute, l'orthoprothésiste, l'ergothérapeute et l'orthophoniste.

- **La kinésithérapie** : est une profession paramédicale qu'on peut résumer par «l'art de soigner par le mouvement». Elle recherche par des techniques variées, toutes à base de mouvements, à rendre au patient le plus haut niveau possible de capacité fonctionnelle (par opposition à l'incapacité). Elle est pratiquée par des kinésithérapeutes dont le niveau varie de 3 ans (licence) à 5 ans de formation (master). Ils sont assistés par des aides kinésithérapeutes (2 ans de formation) aussi appelé A2.
- **L'appareillage orthoprotétique** : est une profession paramédicale qui consiste à fabriquer et à adapter au patient des appareils ortho-prothétiques. Ceux peuvent être des *orthèses* (appareil destiné à soutenir un membre ou une partie du corps faible, douloureuse ou déformée) ; des *prothèses* (appareil qui remplace un membre amputé) ou d'autres dispositifs tels que les *fauteuils roulants* pour les personnes à mobilité réduite ou les *corsets-sièges* pour les enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale. L'orthoprothésiste effectue 3 ans à 5 ans de formation (Catégorie II ou Catégorie I selon les normes de l'ISPO). Ils peuvent être assistés par des aides-orthoprothésistes qui n'ont pas de formation diplômante.
- **L'ergothérapie** : est une profession paramédicale assez proche de la kinésithérapie. Elle évalue et traite plus spécifiquement les personnes dans le but de préserver et développer leur indépendance et leur autonomie dans leur environnement quotidien et social. On peut la résumer plus simplement par « l'art de soigner *par* et *pour* les gestes du travail et de la vie quotidienne». L'ergothérapeute cherche à réapprendre et développer la capacité de son patient à effectuer les gestes de la vie quotidienne, en particulier ceux du travail. Les ergothérapeutes ont généralement un niveau licence (3 ans de formation).
- **L'orthophonie (ou logopédie)** : (ortho : « correct », phonè « voix ») est une profession paramédicale spécialisée dans l'évaluation et le traitement des troubles de la communication liés à la voix, à la parole et au langage oral et écrit. Le champ d'expertise de l'orthophonie inclut aussi les troubles de la déglutition et de motricité bucco-faciale. Elle recherche à réduire les troubles du langage chez les enfants mais également chez les adultes atteints par exemple d'aphasie après AVC. Les orthophonistes ont généralement un niveau licence (3 ans de formation)

Remarque : Le kinésithérapeute, l'orthoprothésiste, l'ergothérapeute et l'orthophoniste sont des paramédicaux qui travaillent sur prescription du médecin (généraliste ou spécialiste). Ils font leurs propres bilans et évaluation et organisent leur traitement en fonction de la prescription. Ils rendent ensuite compte au médecin du résultat du traitement effectué.

4.2 Type de normes MPR développées dans le présent document

Tenant compte des centres et services existant à travers le pays, de la disponibilité des ressources humaine, des capacités de formation à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi et des besoins les plus pressant en soins, le présent document a essentiellement élaboré les normes de base pour la *kinésithérapie* et l'*appareillage ortho-prothétique*. Des normes partielles pour la *spécialité médicale MPR* figurent également dans ce document. Ces trois entités devraient figurer dans les structures à créer et les structures à renforcer.

D'autre part, ces normes ne concernent initialement que les *locaux*, les *équipements* et les *ressources humaines*. D'autres composantes des normes de fonctionnement des services MPR devront être plus tard ajoutées à ce document. Il s'agit en particulier des normes de *qualité de la prise en charge* (accueil,

examen initial prescription, processus de traitement, qualité du rapportage) et celle qui concernent la *collecte et le traitement de l'information* relative aux soins de réadaptation (dossier médical standardisé et informatisé, utilisation des données pour les rapports d'activités du service et transmission des données vers le système national d'information sanitaire).

Enfin les normes concernant les entités de la MPR non encore présentes au Burundi (orthophonie, ergothérapie) ainsi que *les normes complémentaires pour la spécialité médicale MPR* devront être ajoutées dès que nécessaire ou dès que possible au document

4.3 Application des normes à la pyramide sanitaire du Burundi

En ce qui concerne les centres et services MPR *existants* : les normes à adopter correspondent à leur niveau au sein de la pyramide sanitaire (voir chapitre 5 : organisation du système sanitaire du Burundi).

Les centres et services MPR rattachés à un centre hospitalier, directement géré par l'Etat ou conventionnés (voir liste au point 2.2.2) sont classés à l'échelon sanitaire de l'hôpital auxquels ils appartiennent. Ils doivent cependant rapidement se conformer aux normes minimales prévues dans le présent document.

Les centres de réadaptation publics, privés confessionnels/associatifs ou privés libéraux non reliés à un hôpital (voir liste point 2.2.2) doivent choisir à quel niveau de la pyramide sanitaire ils souhaitent être reconnus. Pour cela ils doivent se conformer aux normes correspondantes en matière de RH, de locaux et d'équipements. C'est l'inspection Générale des Services de Santé qui est compétente pour reconnaître le niveau de ces centres dans la pyramide sanitaire.

Les centres et services MPR qui vont être créés ultérieurement doivent se conformer aux normes pour obtenir sur cette base l'agrément de l'inspection générale, cela avant de pouvoir démarrer leurs activités de façon définitive.

4.4 Contrôle des normes et circuit de rapportage des données médicales

Le contrôle de l'application des normes de création et de fonctionnement des centres et services qui pratiquent tout ou une partie des domaines de la MPR est du ressort de l'Inspection Générale du MPSPLS. L'IGSLS est assistée dans cette tâche par le service de développement de la MPR qui doit être prochainement créé au sein du PNILMCNT.

Le rapportage des données médicales de la MPR est effectué annuellement par les services pratiquant la MPR vers le SDMPR du PNILMCNT. Celui-ci transmet au SNIS les données recueillies, pour intégration dans l'annuaire des statistiques sanitaires du Burundi.

Remarque : un projet d'informatisation des centres et services pratiquant la MPR au Burundi est en cours de développement via le programme APEFE « développement de la MPR au Burundi ». Ce projet prévoit l'introduction d'un « Dossier médical informatisé » dans 10 centres et services MPR du pays, en s'appuyant sur le programme CTB-PAISS d'informatisation des hôpitaux. Suivant ce programme les données médicales recueillies par le système sont automatiquement transférées au SNIS

5. Présentation des normes des services de MPR

Avant de présenter la liste des normes qui doivent régir la création et le fonctionnement des services pratiquant les composantes de la MPR, il est nécessaire de rappeler l'organisation du système sanitaire du Burundi et plus particulièrement la hiérarchie des formations sanitaires (FOSA) au sein de cette organisation. C'est en effet de cette hiérarchie que découlent les normes MPR à appliquer à chaque FOSA en fonction de sa place au sein de la pyramide sanitaire.

5.1 Organisation générale du système sanitaire du Burundi

Les formations sanitaires du Burundi (FOSA) s'intègrent dans une organisation générale du système de santé du Burundi décrite comme suit⁶.

Le niveau central regroupe le Cabinet du Ministre, une Inspection Générale de la Santé, deux Directions Générales, les institutions personnalisées, 6 départements, 9 programmes de santé et les services connexes. En raison de la fusion de deux ministères (Santé Publique et lutte contre le Sida) le MSPLS a modifié son organigramme par la création d'un Secrétariat Permanent (SP), d'une direction générale de la planification et du suivi évaluation et d'un programme national intégré de lutte contre le VIH/SIDA.

Le niveau central est chargé principalement de la formulation de la politique sectorielle, de la planification stratégique, de la coordination, de la mobilisation et affectation des ressources ainsi que du suivi - évaluation. Ce niveau assure la fonction de régulation et de normalisation. Toutefois, il souffre du manque de ressources humaines et financières pour assurer la planification, la coordination et la régulation.

Le niveau intermédiaire est composé de 17 bureaux provinciaux de santé (BPS). Les BPS sont chargés de la coordination de toutes les activités sanitaires de la province, de l'appui aux districts sanitaires et s'assurent de la bonne collaboration intersectorielle. Les missions initialement confiées au BPS sont actuellement partagées avec les BDS. Ce qui entraîne une inefficience dans l'affectation des ressources, les frustrations du personnel et une absence d'encadrement. La perspective est de regrouper les provinces sanitaires en régions sanitaires pour des raisons d'efficience

Le niveau périphérique est composé de 45 districts de santé couvrant 63 hôpitaux et 735 centres de santé répartis sur les 129 communes du pays. Un district couvre 2 à 3 communes regroupant entre 100 000 à 150 000 habitants. Le district de santé constitue l'unité opérationnelle du système de soins. Il regroupe le niveau communautaire, les centres de santé (CDS) et l'hôpital de district qui est l'hôpital de première référence.

5.2 Organisation du réseau des soins

Le fonctionnement du réseau des soins s'articule autour de plusieurs niveaux : le niveau de base, le niveau de première référence, le niveau de seconde référence et le niveau de référence nationale. Un paquet d'activités est défini pour chaque niveau couvrant les soins curatifs, préventifs, promotionnels et réadaptatifs.

⁶ MSPLS, Plan National de Développement Sanitaire 2011-2015

Le centre de santé (niveau de base) est la porte d'entrée du système de soins. Il existe 735 CDS dont 423 publics, 105 agréés confessionnels et 207 privés. Chaque Centre de Santé doit offrir un paquet minimum d'activités (PMA) comprenant les services de consultations curatives et préventives, de laboratoire, de pharmacie, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé ainsi que l'observation dans les services d'hospitalisation. Les actes techniques qui peuvent être posés sont notamment les accouchements, la petite chirurgie et les soins infirmiers. Néanmoins, le PMA n'est pas toujours assuré dans les centres de santé. En effet, 45% des centres de santé n'offrent qu'un PMA partiel, par manque de personnel, de locaux d'équipements et de médicaments.

L'hôpital de première référence est également appelé « hôpital de District Sanitaire » (HDS). Selon les normes sanitaires, chaque HDS offre un paquet complémentaire d'activité (PCA) comprenant les services de Consultation Externe (CE), d'urgences, d'hospitalisation, les techniques spécialisées (comme la MPR), de diagnostic et d'appui. En principe, les services de consultation externe à l'HDS reçoivent seulement les cas référés par le CDS qui offrent le PMA.

Il existe au total 63 hôpitaux au Burundi (41 publics, 8 agréés et 14 privés). Trente-six de ces hôpitaux ont le statut d'HDS (ce qui signifie que 9 districts sanitaires ne possèdent pas d'HDS).

Remarque : comme expliqué au chapitre précédent, Le CDS et l'HDS font partie du « district sanitaire ». Cette entité géographique et administrative est l'unité opérationnelle de base du système de santé burundais. Elle couvre 2 ou 3 communes et regroupe 100 à 150.000 habitants. Un district sanitaire comporte en principe 1 HDS autour duquel gravitent un certain nombre de CDS. Le DS est géré par une équipe cadre de district (ECD) au sein du Bureau du district sanitaire (BDS). Le district sanitaire **veille à impliquer la communauté dans sa gestion et son contrôle**. Cette gestion et ce contrôle communautaire se concrétisent de la façon suivante:

- à travers la gestion des centres de santé par la mise en place des comités de santé et de gestion des CDS
- ainsi que les par les « relais communautaires » qui sont des bénévoles bénéficiant d'une formation de bases sur les principales affections qui peuvent toucher la population et qui assurent l'interface entre le centre de santé et la communauté.

L'Hôpital de deuxième référence. Actuellement, il existe trois (3) hôpitaux de deuxième référence situés à Ngozi, Bururi et Gitega, appelés aussi « hôpitaux régionaux ». Ceux-ci complètent le paquet d'activités en offrant certains soins spécialisés (l'hôpital régional de Ngozi possède ainsi un service de kinésithérapie). Ce niveau manque de cadre juridique de fonctionnement et même son paquet de soins n'est pas bien défini. Leur statut doit être mieux défini et ils doivent être renforcés pour jouer leur véritable rôle de référence.

L'hôpital de troisième référence. Il s'agit de la référence nationale constituée par des hôpitaux spécialisés qui offrent des soins non fournis aux autres niveaux comme certains traitements et examens spécialisés. C'est notamment le centre hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK), l'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC), l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK), la Clinique Prince Louis Rwagasore (CPLR) auxquels s'ajoutent les centres hospitaliers spécialisés comme le Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK), le Centre national de prise en charge de la tuberculose multi résistante (ex-Sanatorium de Kibumbu), le Centre National d'Appareillage et de Réadaptation (CNAR) à Gitega.

Remarque : Malgré cette répartition logique des rôles entre CDS ; HDS et Hôpitaux de 2^{ème} et 3^{ème} référence (pour rapprocher au maximum les soins de la population) le circuit du patient n'est souvent pas bien respecté :

- 45 % des CDS n'offrent qu'un PMA partiel, de sorte que les HDS sont contraints d'assurer à la fois le PMA et le PCA. Ceci entraîne une forte utilisation des services des hôpitaux et une sous - utilisation de ceux des centres de santé;
- Les districts sanitaires de la Mairie de Bujumbura en particulier ne disposent pas d'hôpitaux de 1^{ère} référence. Ainsi les malades ont tendance à se rendre directement au niveau des hôpitaux nationaux, obligeant ces derniers à offrir le PMA qui est pourtant disponible au niveau des CDS.

5.3 Description globale des normes de RH, de locaux et d'équipement par niveau de la pyramide sanitaire

5.3.1 Au niveau du district sanitaire

Structure	Infrastructures et Equipement	Profil RH	Prestations
Niveau communautaire			
-	Kit de sensibilisation (dépliants, affiches, boîtes à images, ...)	- Agents de santé communautaire formés (ASC) en réadaptation ou en Réadaptation à Base Communautaire	- Sensibilisation - prévention - Identification des bénéficiaires de soins de MPR - orientation vers le CDS - Accompagnement
Centre de santé			
Une des salles du CDS	<ul style="list-style-type: none"> - Salle accessible (porte, rampe d'accès ; - Toilette adaptée - 1 barre parallèle, - 1 table de kiné, - des tapis pour la kiné des enfants, - une attelle d'immobilisation, - des bandes élastiques pour l'immobilisation, - ballons, - bancs en bois - 5 paires de béquilles, - 2 fauteuils roulants 	- 2 Infirmiers formé en cours d'emploi aux gestes de base de la kinésithérapie (au moins 1 de niveau A2)	Prise en charge élémentaire au niveau CDS : <ul style="list-style-type: none"> - détecter les déficiences et incapacités et handicaps ; - réaliser des gestes physiques minimaux, - participer à l'encadrement des ASC - Référence vers l'HDS ou le centre de réadaptation le plus proche
Hôpital de District Sanitaire (1^{ère} référence)			
Service kinésithérapie de l'HDS et atelier réparation appareils orthopédiques	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle accessible de 50 m² (porte, rampe d'accès) - 1 Bureau de consultation - 10 m² - Toilettes-vestiaire adaptés - 8 m² - 1 zone d'attente couverte – 10 m² - Equipements: Kit standard d'équipements pour service de kinésithérapie d'HDS (voir liste en annexe) <p>Total : 78 m²</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Médecin généraliste formé MPR - superviseur du service. - 1 kinésithérapeute bac +3 (A1) - 3 aides kinésithérapeutes (A2, A 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence vers les services échelons supérieurs - supervision des CDS
	<ul style="list-style-type: none"> - Un petit atelier d'appareillage orthopédique (10 m²) comprenant <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste à souder - 1 Pied de travail cordonnier métallique - 1 Kit de matériel orthopédique pour les réparations <p>Total : 10 m² Voir liste équipement en annexe 1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 orthoprothésiste Cat 2 - 1 orthoprothésiste Cat 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation courantes des appareillages orthopédiques

5.3.2 Au niveau de l'hôpital de seconde référence (hôpital régional)

Structure	Infrastructures et Equipement	Profil RH	Prestations
Service de Médecine Physique et de Réadaptation	Consultation médicale MPR et kinésithérapie		
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Zone d'attente - 30 m2 - 1 accueil secrétariat - 12 m2 - 1 local caisse - 4 m2 (si autonomie de gestion) - 1 bureau médecin – 9 m2 - 1 bureau responsable kiné - 9 m2 - 1 salle de consultation - 9 m2 - 1 salle de kinésithérapie - 100 m2 - 1 salle de rééducation pédiatrique – 20 m2 - 1 salle de périnéologie - 8 m2 - Salle de réunion service MPR - 20 m2 - 1 salle du personnel - 10 m2 - 1 magasin - stockage - 6 m2 - Toilette et vestiaires adaptés patients H/F - 15 m2 - Toilette et vestiaires personnel H/F 10 m2 - liste d'équipements adaptée à un service de 2ème référence (voir annexe 1) <p>Total : 262 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Médecin MPR ou 1 médecin généraliste formé à la MPR - 3 kinés A1 - 3 kinés A2 - 2 infirmiers ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence vers les services MPR au niveau national (médecin) - Contre référence vers le service de kinésithérapie et l'atelier de réparation d'appareillage orthopédique d'HDS (médecin).
	Centre d'appareillage orthopédique (bâtiment séparé du service MPR pour le bruit)		
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle d'attente - 15 m2 - 1 accueil - 12 m2 - 1 salle de consultation/évaluation - 9 m2 - 3 salles de moulage - 3 x 8 m2 avec toilette et douche patient - 1 salle de rectification - 10 m2 - 1 salle pour thermoformage -10 m2; - 1 salle de lamination - 10 m2; - 1 salle de machines - 20m2 ; - 1 salle de montage - 20 m2; - 1 Salle de soudure - 10 m2 - 3 cabines d'essayage - 3 x 6 m2; - 1 salle cordonniers – 10 m2 - 1 stock - 15 m2; - 1 parcours de marche - 15 m2; - 1 bureau du chef d'atelier - 10 m2; - 1 salle repos du personnel - 12 m2 - Vestiaires, WC, Douche - 15 m2 - Liste d'équipements adaptée à un service d'appareillage de 2ème référence (voir annexe 2) <p>Total : 233 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Orthoprothésiste Cat I - 2 orthoprothésistes cat II - 5 aides orthoprothésistes - 2 cordonniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise de mesures des patients envoyés par le médecin - Fabrication essai et adaptation des : <ul style="list-style-type: none"> o orthèses o prothèses o autres aides techniques de mobilité (cannes, fauteuils roulants, corsets sièges) - réparation des appareils

5.3.4 Au niveau de l'hôpital de troisième référence (hôpital national)

Structure	Infrastructures et Equipement	Profil RH	Prestations
Service de Médecine Physique et de Réadaptation	Consultation médicale et kinésithérapie		
	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'attente couverte et couloir de dégagement – 70 m2 - Accueil - secrétariat - 12 m2 - Local caissier - 4 m2 - Bureau directeur et bureau RAF – 20 m2 - Salle de kinésithérapie - 200 m2 - local « nettoyage » attendant salle kiné - 6 m2 - Salle de rééducation pédiatrie - 30 m2 - Salle de périnéologie - 8 m2 - 3 bureaux de consultation médecin - 9 m - Salle de réunion service MPR - 20 m2 - Salle du personnel - 10 m2 - Toilettes et vestiaires adaptés patients H/F - 25 m2 au total - Toilettes et vestiaires personnel - 15 m2 - Local technique et vestiaires agents d'entretien soignants - 4 m2 - 1 piscine d'hydrothérapie avec vestiaires et toilettes -60 m2 - 1 salle de stock - 8 m2 - Liste d'équipements adaptée à un service de 3ème référence (annexe 1) <p>Total : 519 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Médecin MPR - 1 un généraliste formé à la MPR - 12 kinés A1 - 2 secrétaires - 3 agents d'entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation (médecin) - Diagnostic (médecin) - Prise en charge kinésithérapeutique (kinés) - Référence des patients vers des services MPR à l'extérieur du Burundi. - Contre référence vers le service de kinésithérapie et l'atelier de réparation d'appareillage orthopédique d'HDS (médecin).
	Centre d'appareillage orthopédique (bâtiment séparé du service MPR pour le bruit)		
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle d'attente - 20 m2 - 1 bureau d'accueil - 15 m2 - 2 salles de consultation évaluation - 9 m2 - 5 salles de moulage - 8 m2 - 1 salle de rectification - 15 m2 - 1 salle pour thermoformage - 15 m2; - 1 salle de lamination - 15 m2; - 1 salle de machines - 30 m2 ; - 1 salle de montage - 30 m2; - 1 Salle de soudure - 15 m2 - 4 cabines d'essayage - 4 x 6 m2; - 1 salle cordonniers – 15 m2 - 1 stock - 25 m2; - 1 parcours de marche - 15 m2; - 1 bureau du chef d'atelier - 10 m2; - 1 salle repos personnel - 10 m2 - Vestiaires, WC, Douche 20 m2 - Liste d'équipements adaptée à un service de 3ème référence (voir annexe 2) <p>Total : 332 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Ortho. Cat I - 8 ortho. cat II - 10 aides orthoprothésistes - 4 cordonniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise de mesures des patients envoyés par le médecin MPR - Fabrication essayage et adaptation des : <ul style="list-style-type: none"> o orthèses o prothèses o autres aides techniques de mobilité (cannes, fauteuils roulants, corsets sièges) - réparation des appareils

5.4 Description des responsabilités des RH de la MPR

5.4.3 Responsabilités du Médecin spécialiste MPR (chef de service) :

- Gestion de l'équipe (kinésithérapeutes et orthoprothésistes)
- Planification
- Assurer le rôle de point focal avec les autres Médecins
- Consultation médicale
- Actes médicaux
- Suivi des patients hospitalisés
- Rapportage des activités
- Encadrement des stagiaires

5.4.4 Responsabilités des kinésithérapeutes

Le kinésithérapeute responsable (chef d'équipe - niveau bac + 3 ou master)

- Gestion de l'équipe de kinésithérapeutes
- Gestion des ressources du service
- Documentation et rapport de suivi du service de kinésithérapie
- Toutes les tâches accomplies par les kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes (niveau bac + 3 ou master)

- Bilan de Kinésithérapie
- Soins de kinésithérapie
- Rapport de suivi de kinésithérapie
- Encadrement des stagiaires
- Supervision/encadrement des aides kinésithérapeutes

Les aides kinésithérapeutes (niveau A2 ou A3)

- Assurer les soins proposés par les kinésithérapeutes

5.4.5 Responsabilités des RH du centre ou du service d'appareillage orthopédique

Orthoprothésistes - Catégorie I

- Gestion de l'équipe des orthopédistes
- Gestion des ressources du service
- Prestations d'appareillage orthoprothétique (évaluation du patient, prise de mesure, fabrication des appareils, essayage ajustage et pose)
- Documentation et rapport de suivi du service d'appareillage
- Formation du personnel des catégories inférieures
- Encadrement des stagiaires

Orthoprothésistes - Catégorie II

- Gestion de l'équipe des orthopédistes si pas d'Orthoprothésiste de catégorie I
- Gestion des ressources du service
- Prestations d'appareillage orthoprothétique
- Formation et encadrement des orthoprothésistes de niveau inférieur

- Encadrement des stagiaires

Aides orthoprothésistes

- Fabrication de composants des prothèses et des orthèses
- Assemblages des prothèses et orthèses
- Réparation des prothèses et orthèses
- Entretien de l'outillage et de l'équipement
- Appui technique à l'encadrement des stagiaires

Equipe de cordonnerie

- Exécution des tâches de cordonnerie du service d'appareillage (mettre une peu plus d'explication sur le rôle du cordonnier de CAO)

Annexe 1 : Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence	Hôpital de 2 ^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
1. Bureau médecin chef				
Bureau avec retour à droite 3 tiroirs	Pièce	-	1	1
Armoire fermée - 5 rayonnages	Pièce	-	1	1
Fauteuil à roulettes - Directeur	Pièce	-	1	1
Chaises visiteurs	Pièce	-	2	2
2. Bureau du responsable kinésithérapeute (servant de salle de consultation – traitement individuel kiné)				
Armoire murale suspendue - 2 rayonnages – 2 portes	Pièce	1	1	1
Bureau simple 3 tiroirs	Pièce	1	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	1	1	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	2	2	2
Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	1	1	1
Coussin cylindrique recouvert simili-cuir	Pièce	1	1	1
Coussin rectangulaire recouvert simili-cuir	Pièce	1	1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce	2	2	2
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce	1	1	1
Pèse-personne SECA	Pièce	1	1	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	1	1	1
3. Salle de Consultation médecin 1				
Armoire murale suspendue - 2 rayonnages – 2 portes	Pièce	-	1	1
Bureau simple 3 tiroirs	Pièce	-	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	1	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	2	2
Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	1	1
Coussin cylindrique recouvert simili-cuir	Pièce	-	1	1
Coussin rectangulaire recouvert simili-cuir	Pièce	-	1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce	-	2	2

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence	Hôpital de 2 ^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce	-	1	1
Pèse-personnes SECA	Pièce	-	1	1
Négatoscope	Pièce	-	1	1
Guéridon sur roulettes	Pièce	-	1	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	1	1
4. Salle de Consultation médecin 2				
Armoire murale suspendue - 2 rayonnages – 2 portes	Pièce	-	-	1
Bureau simple 3 tiroirs	Pièce	-	-	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	-	2
Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	-	1
Coussin cylindrique recouvert simili-cuir	Pièce	-	-	1
Coussin rectangulaire recouvert simili-cuir	Pièce	-	-	1
Tabouret à tête ronde	Pièce	-	-	2
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce	-	-	1
Pèse personne SECA	Pièce	-	-	1
Négatoscope	Pièce	-	-	1
Guéridon sur roulettes	Pièce	-	-	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	-	1
5. Salle de Consultation médecin 3				
Armoire murale suspendue - 2 rayonnages – 2 portes	Pièce	-	-	1
Bureau simple 3 tiroirs	Pièce	-	-	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	-	1
Chaises matelassées - Revêtement simili cuir	Pièce	-	-	2
Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	-	-	1
Coussin cylindrique recouvert simili-cuir	Pièce	-	-	1
Coussin rectangulaire recouvert simili-cuir	Pièce	-	-	1

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence Quantité	Hôpital de 2 ^{ème} référence Quantité	Hôpital de réf. Nationale Quantité
Tabouret à tête ronde	Pièce	-	-	2
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce	-	-	1
Pèse personne SECA	Pièce	-	-	1
Négatoscope	Pièce	-	-	1
Guéridon sur roulettes	Pièce	-	-	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	-	1
6. salle de rééducation en périnéologie				
Table d'examen gynécologique - avec étrières	Pièce	-	1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce	-	1	1
Guéridon sur roulettes	Pièce	-	1	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	1	1
7. Salle neuro-pédiatrie				
Bureau simple - 3 tiroirs	Pièce	-	1	1
Armoire semi ouverte - 5 rayonnages -	Pièce	-	1	1
Chaises à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	1	1
Tabourets à tête cylindrique	Pièce	-	2	2
Espalier	Pièce	-	1	1
Petit banc	Pièce	-	1	1
Banc suédois	Pièce	-	1	1
Table de mise en station debout pour enfants jusqu'à 45 kg	Pièce	-	1	1
Tapis de sol - type Airex atlas- . Epaisseur 1,5 cm x L 200 x l 100 cm.	Pièce	-	2	4
Support mural pour tapis de 100 cm	Pièce	-	1	1
Miroir à fixer au mur à hauteur d'enfant devant les tapis de sol	Pièce	-	2	2
Ballon de Bobath PVC épais, diam. 45 cm.	Pièce	-	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diam. 55 cm.	Pièce	-	1	1
Ballon de Bobath PVC épais , diam. 95 cm	Pièce	-	1	1

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence	Hôpital de 2 ^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
jeux de 4 anneaux en plastique flottant 18 cm - vert, rouge,bleu jaune	Pièce	-	1	1
Jeu de 4 cerceaux couleur diam. 60 cm	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 60 x 20 rouge	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x30 jaune	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x 40 vert	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 90 x 50 Bleu	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 125x30x rouge	Pièce	-	1	1
Rouleau de Bobath 125 x35 rouge	Pièce	-	1	1
Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert	Pièce	-	1	1
Medecine ball 1 kg 12 cm rouge	Pièce	-	1	1
Medecine ball 2 kg 15 cm jaune	Pièce	-	1	1
Medecine ball 3 kg 17 cm bleu	Pièce	-	1	1
Medecine ball 5 kg 21 cm orange	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm	Pièce	-	1	1
Etagère pour ballons	Pièce	-	1	1
Jeu de 4 bâtons de couleur longueur 1 m.	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 10 x 55x 60	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 15 x 55x75	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 55x 75	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 25 x 65x 90	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 20 x 55x 70	Pièce	-	1	1
Coussin triangulaire mousse recouvert simili cuir 30 x 65x 90	Pièce	-	1	1
Support mural pour tapis de 100 cm	Pièce	-	2	2

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
8. Hall d'Accueil - zone d'attente				
Bancs de salle d'attente avec dossier - matelassé - longueur 300	Pièce	1	3	5
9. Local caissier (si centre en autonomie de gestion)				
Bureau simple 3 tiroirs	Pièce	-	1	1
Etagère à classeurs 2 niveaux – suspendue au mur	Pièce	-	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	1	1
Coffre-fort fixé au mur	Pièce	-	1	1
10. Local technique des aides-soignants		-		
Bloc casiers vestiaire à un ou deux niveaux de 4 casiers chacun	Pièce	-	4 casiers	8 casiers
11. Bureau Accueil - secrétariat				
Bureau simple - 3 tiroirs - Recouvert en synthétique	Pièce	-	1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	-	3	3
Armoire basse - 2 rayonnages fermée	Pièce	-	1	1
Etagère suspendue au mur - 3 niveaux rangement	Pièce	-	1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce	-	2	2
Plan de travail en "L " devant comptoir d'accueil	Pièce	-	1	1
Pèse-personne - toise	Pièce	-	1	1
12. Salle de réunion		-		
Une table de réunion - 12 places -	Pièce	-	1	1
chaises matelassées simili-cuir	Pièce	-	12	12
13. Salle de repos du personnel		-		
Table en bois	Pièce	-	1	1
tabouret à tête ronde	Pièce	-	6	6
Armoire suspendue - 2 niveaux rangement - 3 portes	Pièce	-	1	1
14. Vestiaire personnel soignant hommes		-		
Bloc de casiers vestiaire à un ou 2 niveaux de 4 casiers	Pièce	-	4 casiers	8 casiers
15. Vestiaire personnel soignant femmes		-		
Bloc de casiers vestiaire à un ou 2 niveaux de 4 casiers	Pièce	-	4 casiers	8 casiers

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
16. Vestiaire patients hommes		-		
Banc en bois - 6 pieds de section 7x7 et assise en latte	Pièce	-	1	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	2	2
17. Vestiaire patients femmes		-		
Banc en bois - 6 pieds de section 7x7 et assise en latte	Pièce	-	1	1
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois	Pièce	-	2	2
18. Grande salle de soins				
Etagère suspendue en bois - 3 niveaux de rangement	Pièce	1	1	1
Chaises à roulettes secrétaire - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce	1	2	2
Un bureau simple à 3 tiroirs	Pièce	1	1	-
Un grand plan de travail pour l'accueil des patients en salle de soins	Pièce	-	-	1
Chaises matelassée standard	Pièce	2	-	-
Tableau synoptique à étiquettes pour planning traitement	Pièce	1	2	3
Tabouret à tête ronde	Pièce	6	15	25
Table d'examen standard - avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce	3	6	10
Plan de Bobath pour traitement des hémiplégiques	Pièce	1	2	3
Espaliers	Pièce	1	2	3
Banc suédois 2,5 m	Pièce	1	1	1
Guéridons sur roulettes pour appareil d'électrothérapie	Pièce	1	4	6
Escalier d'entraînement 90 de large - à deux volées de marche - en coin	Pièce	1	1	1
Plan incliné pour entraînement à la marche à suspendre aux espaliers	Pièce	1	1	1
Cages de poulie-thérapie Sur roue	Pièce	1	Bloc de 2 cages	Bloc de 4 cages
Série de 4 poids (3kg, 2kg, 1kg, 0,5 kg) pour cage de poulie thérapie	Pièce	1	2	4
Coussins rectangulaire recouverts simili cuir	Pièce	3	6	10
Coussins cylindrique recouverts simili cuir avec une âme dure	Pièce	3	6	10
Coussins triangulaire recouverts simili cuir	Pièce	1	2	3
Paire de barres parallèles	Pièce	1	1	1
Miroir orthopédique sur roues	Pièce	1	1	1

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
Plateau d'équilibre rond	Pièce	1	1	1
Plateau d'équilibre rectangulaire	Pièce	1	1	1
Armoire murale - 2 rayonnages -	Pièce	1	1	2
Fauteuil à rééducation du quadriceps	Pièce	1	1	2
Petit plan incliné anti équin hauteur 9 cm	Pièce	1	1	1
Plan incliné anti équin - hauteur 18 cm	Pièce	1	1	1
Appareils d'électrothérapie avce accessoires	Pièce	1	3	6
Appareils d'ultrasonothérapie avec accessoires	Pièce	1	3	6
Lampe à infrarouge et UV 500 w sur statif roulant	Pièce	-	1	1
Tapis de marche avec barres parallèle et arrêt d'urgence	Pièce	-	1	1
Velo ergométriques	Pièce	1	2	4
Tapis de sol - type Airex atlas- . Epaisseur 1,5 cm. En mousse de PVC. Dimension 200 x 100 cm. Profilé d'un côté, lisse de l'autre.	Pièce	1	2	2
Support mural pour tapis de 100 cm	Pièce	-	1	1
Pèse personne SECA	Pièce	1	2	2
Trampoline - Diamètre environ 100 cm - avec barre de maintien réglable en hauteur	Pièce	-	1	1
Fauteuil roulants	Pièce	1	2	3
Tribune de marche avec roue (rollator)	Pièce	1	2	3
Cadre de marche sans roues	Pièce	1	2	3
Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 45 cm.	Pièce	1	1	1
Ballon de Bobath PVC épais, diamètre 55 cm.	Pièce	1	1	1
Ballon de Bobath PVC épais , diamètre 95 cm	Pièce	1	1	1
Ratelier haltères avec 8 haltères (2x 1 kg ; 2 x 2 kg ; 2 x 3 kg ; 2 x 4 kg	Pièce	-	1	1
Medecine ball 0,5 kg 10 cm vert	Pièce	-	1	1
Medecine ball 1 kg 12 cm rouge	Pièce	-	1	1
Medecine ball 2 kg 15 cm jaune	Pièce	-	1	1
Medecine ball 3 kg 17 cm bleu	Pièce	-	1	1
Medecine ball 5 kg 21 cm orange	Pièce	-	1	1

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence	Hôpital de 2 ^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
Rytmic balle - 400 g - jeu de 4	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 7 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 9 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 16 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 18 cm	Pièce	-	1	1
Balle peau d'éléphant en mousse de PU - diamètre 21 cm	Pièce	-	1	1
Etagère pour ballons	Pièce	-	1	1
Jeu de 4 bâton de couleur longueur 1 m.	Pièce	-	1	1
Table de verticalisation	Pièce	1	1	1
Accessoires cages de poulie-thérapie				
Poules en nylon standard	Pièce	8	16	32
Soulier quadriceps en simili cuir, fixation par bande velcro	Pièce	2	4	8
Corde nylon tressée; diamètre 5 mm	Mètre	25	50	100
Tendeur en bois pour fabrication d' élingues	Pièce	4	8	16
Mousqueton à émerillon pour fabrication d'élingues	Pièce	10	20	40
Crochet en S petit modèle	Pièce	10	20	40
Sangles pour membres. Sangle étroite en toile double ou matelassée , pourvue de deux anneaux en forme de D . Env. 70 x 13 cm	Pièce	4	8	16
Collier de Sayre avec fléau .	Pièce	1	2	4
Poignées à 1 oeuillets pour exercices d'auto mobilisation	Pièce	2	4	8
Sangle de traction pelvienne	Pièce	-	1	2
sangle de traction thoracique	Pièce	-	1	2
sangle de fixation 2 m x 5 cm	Pièce	-	2	4
19. Vestiaire piscine hommes				
Porte manteau patère murale avce 8 croches en bois (L) 100 x (l) 10	Pièce	-	-	2
Chaise en plastique	Pièce	-	-	1

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
20. Vestiaire piscine femmes				
Porte manteau patère murale avec 8 croches en bois (L) 100 x (l) 10	Pièce	-	-	2
Chaise en plastique	Pièce	-	-	1
		-	-	
21. Local piscine - Accessoires et consommables				
Chlore en galets- Seau de 5 kg	Pièce	-	-	10
Sel correcteur de PH - Seau de 8 kg - Bisulfate de soude	Pièce	-	-	10
Clarifiant Solide Flovil	boîtes	-	-	10
Aspirateur triangulaire lourd	Pièce	-	-	1
tuyau flottant pour aspirateur de piscine	Pièce	-	-	1
Manche télescopique pour aspirateur de piscine	Pièce	-	-	1
Brosse de paroi en Aluminium	Pièce	-	-	1
Coffret électrique monophasé commande pompe de filtrage	Pièce	-	-	1
Système complet de panneau solaire pour chauffage eau piscine	Pièce	-	-	1
Système de régulation automatique de température pour panneau solaire	Pièce	-	-	1
Pompe monophasée pour filtre piscine	Pièce	-	-	1
Filtre polyéthylène à sable - 350 Kg - 15 m3 heure avec vanne à 6 voies latérale	Pièce	-	-	1
22. Magasin				
Etagère à armature métallique à 7 niveaux (L) 175 x (H) 270 x (P) 45	Pièce	-	1	1
Etagère à armature métallique à 5 niveaux (L) 105 x (H) 210 x (P) 35	Pièce	-	1	1
Etagère à armature métallique à suspendre à 2 niveaux (L) 175 x (H) 100 x (P) 35	Pièce	-	1	1
Liste des Accessoires d'électrothérapie				
Electrode souple 80 x 120 mm	Paire	2	4	8
Electrode souple 60 x 80 mm	Paire	2	4	8
Electrode souple 40 x 60 mm	Paire	2	4	8
Gousset éponge pour électrode caoutchouc 4 x 6 - paquet de 4 pièces	4 pce	5	10	20
Gousset éponge pour électrode caoutchouc 6 x 8 - paquet de 4 pièces	4 pce	5	10	20
Gousset éponge pour électrode caoutchouc 8 x 12 - paquet de 4 pièces	4 pce	5	10	20

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1 ^{ère} référence Quantité	Hôpital de 2 ^{ème} référence Quantité	Hôpital de réf. Nationale Quantité
Electrode stylet de stimulation	Pièce	1	2	2
Elasto-sangle 60 x 10	Pièce	4	10	20
Elasto-sangle 90 x 10	Pièce	4	10	20
Electrode vaginale classic blanche	Pièce	1	2	4
Electrode anale	Pièce	1	1	1
Accessoires et consommables d'ultrasonothérapie				
Têtes supplémentaire US 5 cm 2 - 3 MHz	Pièce	1	2	3
Tête US 2,5 cm 2 – 1 MHz	Pièce	-	2	3
Bidon de gel à Ultra son 5 l	Pièce	1	4	8
Pompe pour Bidon de gel à ultra son 5 l	Pièce	1	2	2
Equipements et Consommables de cryothérapie - thermothérapie				
Cold pack taille standard - environ 35 x 30 cm	Pièce	-	10	15
Cold pack moitié standard - environ 30 x 15 cm	Pièce	-	10	15
Cold pack quart standard environ 15 x 18 cm	Pièce	-	10	15
Bouillotte en caoutchouc pour thermothérapie	Pièce	2	4	10
Un petit frigo pour fabriquer de la glace	Pièce	1	1	1
Un chauffe-eau pour la thermothérapie	Pièce	1	1	1
Matériel de diagnostic et de mesure				
Stéthoscope	Pièce	1	3	6
Tensiomètre	Pièce	1	3	6
Goniomètre pour grandes articulation ; bras droits	Pièce	1	2	4
Goniomètre transparents de poche	Pièce	4	10	20
Goniomètre petite articulations	Pièce	1	2	4
Matériel de rééducation en uro - gynécologie				
Périnéomètre bio feed back pelvien (avec accessoires)	Pièce	1	2	4
Sondes vaginales pour périnéomètre a écran analogue avec tube de raccordement	Pièce	2	4	8
Matériel de rééducation de la main				
Set de 3 pots de pâte à modeler bouncing putty - soft , médium , strong	Set	3	5	8

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de réf. Nationale
		Quantité	Quantité	Quantité
Tamis "power web " entraîneur de main - résistance très faible	Pièce	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance faible	Pièce	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance modérée	Pièce	1	2	4
Tamis "power web " entraîneur de main – résistance maximale	Pièce	1	2	4
Plateau canadien complet avec accessoires	Pièce	1	1	2
Loopliner - appareil d'entraînement et de coordination des mouvements du bras et de la main.	Pièce	-	1	1
balle d'exercice en mousse très élastique 65 mm	Pièce	-	10	20
Balle hérisson 80 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	2	2
Balle hérisson 90 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	2	2
Balle hérisson 100 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	2	2
Balle hérisson 200 mm pour thérapie sensorielle	Pièce	-	2	2
<i>Matériel de rééducation en kinésithérapie respiratoire</i>				
Spirotest de poche pour mesurer la capacité pulmonaire - Plage de mesure de 1000 CC à 7000 CC avec embouts buccaux plastiques	Pièce	1	3	5
Embout en carton pour spirotest par paquets de 100	100 Pièces	2	5	10
Mini Wright - Peak flow mètre full range	Pièce	-	2	2
Mini Wright - Peak flow mètre low range	Pièce	-	2	2
Embout en carton pour Mini Wright full range	100 Pièces	-	5	5
Embout en carton pour Mini Wright low range	100 Pièces	-	5	5
Spiro ball - appareil d'incitation respiratoire en plastique avec balle montant dans une colonne pendant l'inspiration.	Pièce	-	5	5

Description - Liste indicative de matériel et d'équipements pour service de MPR (consultation MPR + kinésithérapie)	Unité	Hôpital de 1^{ère} référence Quantité	Hôpital de 2^{ème} référence Quantité	Hôpital de réf. Nationale Quantité
Flutter - petit instrument à pression expiratoire positive à effet vibratoire ; stérilisable à 120 °, pour améliorer la ventilation pulmonaire et faciliter l'évacuation des sécrétions bronchiques.	Pièce	-	4	4
Threshold PEP - Entraîneur du seuil expiratoire réglable suivant le résultat personnel	Pièce	-	4	4
Threshold IMT - Entraîneur du seuil inspiratoire, réglable suivant le résultat personnel	Pièce	-	4	4
Appareil aérosol électrique pour traiter les voies respiratoires inférieures des patients de 4 ans et plus	Pièce	-	2	2
Accessoires appareils aérosol				
Nébuliseur démontable avec embout buccal rouge pour appareil aérosol	Pièce	-	4	4
Masque doux pour enfants adaptable à l'appareil aérosol	Pièce	-	15	15
Masque doux pour adultes adaptable à l'appareil aérosol	Pièce	-	10	10
Tuyau pour raccorder l'appareil a aérosol au nébuliseur	Pièce	-	10	10

Annexe 2 : Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
1. Bureau du responsable orthoprothésiste				
Bureau avec trois tiroirs	Pièce		1	1
Chaise pivotante	Pièce		1	1
Chaise pour visiteur, avec accoudoir et dossier rembourré, revêtement en similicuir	Pièce		2	2
Machine Ordinateur du bureau	Pièce		1	1
Machine imprimante	Pièce		1	1
Connexion internet	Unité		1	1
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Armoire métallique de classement	Pièce		1	1
Armoire a plusieurs tiroirs pour documents des rapports	Pièce		1	1
Lavabo	Pièce		1	1
2. Salle d'attente				
Banc garni en bois pour patient (pied metalique)	Pièce		3	5
Tables en bois (pieds metalique)	Pièce		3	3
Poste téléviseur	Pièce			1
Poubelle	Pièce		1	1
Chaise roulante	Pièce		1	1
Montre à suspendre	Pièce		1	1
Ventilation	Pièce		2	2
3. Salle de moulage				
Table d'examen (table d'évaluation) pour patient	Pièce		1	1
Pèse-personne	Pièce		1	1
Tabouret tournant pour technicien (métallique)	Pièce		1	1
Chaise plastique pour patient	Pièce		1	1
Chaise pour accompagnant	Pièce		1	1
Chaise d'auscultation (metalique)	Pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Armoire de rangement métallique	Pièce		1	1
Porte menteau patère mural à 8 crochet en bois	Pièce		2	2
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Bassin en acier	Pièce		2	2
collecteur de plâtre liquide (en plastique)	Pièce		1	1
Cadre de support modulaire avec extenseur	pièce			1
4. Cabine de douche pour patient intégré dans la salle de moulage				
Siege douche pour handicapé	Pièce		1	1
Lavabo	Pièce		1	1
Chaise en plastique à accoudoir pour la douche	Pièce		1	1
Appui mural pour siège douche	Pièce		2	2
Porte menton	Pièce		1	1
Porte serviette suspendu	Pièce		1	1
5. Toilette pour Handicapé intégré dans la salle de moulage				
WC pour patient	Pièce		2	2
Poignet d'appui rabattable pour toilette	Pièce		1	1
Appui mural	Pièce		2	2
6. Salle de rectification des Plâtres				
Table pour rectification des positifs	Pièce		1	1
Caillebotis	Pièce		4	12
Étau a tuyau, pour tuyau, base, 185X205mm	Pièce		4	4
Poubelle	Pièce		1	1
Cuve plastique ou bois pour sable	Pièce		1	1
Étagère métallique de rangement	Pièce		1	1
Scie à plâtre électrique	pièce		2	1
Scie à plâtre pneumatique	Pièce		1	1
Marteau Burineur Pneumatique	Pièce		1	1
Marteau rivoir 500	Pièce		1	1
Marteau rivoir 300	Pièce		2	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Plane	Pièce		2	2
Couteau a plâtre	Pièce		5	2
Support pour râpe Surform et râpe suform demi ronde	Pièce		5	5
Râpe surfom standard	Pièce		5	5
Râpe Surform rond	Pièce		4	5
Brosse métallique	Pièce		4	4
Bol à plâtre, diam.7/12cm : 0.50L	Pièce		4	4
Spatule à plâtre	Pièce		1	4
Cadre d'alignement	Pièce		2	1
Réglette en acier, flexible grad=500mm	Pièce		1	2
Pied à coulisse au 1/20mm à mâchoires longues 90mm, avec Étui et mesures int.	Pièce		2	1
Pied à coulisse mesure ML transe fémorale	Pièce		2	2
Diamètre (pied à coulisse des mesures ergonométrique)	Pièce		2	2
Fil à plomb	Pièce		1	2
Calibre à lecture directe, pour medico-lateral-antéro-post mesure	Pièce		1	1
Appareil pour mesurer le contour interne	Pièce		1	1
Niveau d'eau	Pièce		1	1
Cage à outil commun	Pièce			1
7. Salle de thermoformage				
Four à polypropylène	Pièce		1	1
Support métallique pour four	Pièce		1	1
Bac chauffant pour thermoplastique basse température	Pièce		1	1
Appareil a rilsaniser	Pièce		1	1
Établi de travail	Pièce		1	1
Agrafeuse pour agrafes No4	Pièce		1	1
Poubelle	Pièce		1	1
Étagère métallique pour plaque,(4 rayons) Dimension :IXHXP=2300X2500X1100MM	pièce		1	1
Armoire de rangement metalique, tôle d'acier avec porte à 2 battants, 4 plateaux, Dimension : l x H =950x1950mm	pièce		10	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Gant de protection contre la chaleur, isotherme	Paire		1	10
Boite à talc	Pièce		1	1
Pompe à vide	pièce		1	1
Tuyau d'aspiration	Pièce		1	1
Appareil r à rilsaniser	pièce		1	1
Étau d'établi, mâchoires 140mm, ouverture max 180mm	Pièce		1	1
Base pivotante	pièce		1	1
kit pour dispositif d'un cadre de thermoformage sous vide sans soudure	pièce		1	1
Soudeur a air chaud'' TRIAC S'' et kit : 230V/1600W	pièce			1
8. Salle de lamination				
Établi pour résine	pièce		1	1
Climatiseur	pièce		1	1
Appareil a dépression	pièce		1	1
Ventilateur aspirant	pièce		1	1
Balance	Pièce		1	1
Extracteur avec canal d'évacuation pour aspiration du poste collage	pièce		1	1
Bras d'aspiration	pièce			1
Hotte aspirante de table	Pièce			1
Carter d'aspiration des fibres	pièce		1	1
Bras d'aspiration, montage latérale	pièce			1
Fer à souder les films	pièce			1
Planchettes pour souder les films	pièce		1	1
Soudeur a air chaud'' TRIAC S'' et kit : 230V/1600W	pièce			1
Boite pour talc	pièce		1	1
Étau, d'Établi, mâchoires parallèles 140mm : ouverture max. 180mm	pièce			1
Armoire de rangement, tôles réglables en hauteur, d'acier porte a 2 battants, 4 tablettes. Dim. lxH : 950x1950mm	pièce		1	1
Base pivotante	pièce			1
Pinces	pièces			5
9. Salle de montage				

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Établi de travail pour chaque Orthoprothésiste	pièce		1	1
Cage à Outil pour chaque Orthoprothésiste	pièce		1	1
Table de travail commun	pièce		1	1
Boîte de secours	pièce		1	1
Kit d'Outillage pour chaque cage d'orthoprothésiste	Pièce		1	1
Kit d'outillage de la cage commune	pièce		1	1
Machine à insérer le cylindre concave sur pied	pièce		1	1
Contenu du Kit d'Outillage d'un Orthoprothésiste				
Clé à molette, ouverture gradue jusqu'à 24mm : L150mm	pièce		1	1
Mètre pliant graduation millimétrique, longueur 2000mm	pièce		1	1
Mètre ruban équerre d'atelier 90	pièce		1	1
Mètre ruban tailleur flexible 1,5m	pièce		1	1
Pied à coulisse au 1/50mm pour mesure int. Et ext.	pièce		1	1
Compas de précision : ouverture 160mm	pièce		1	1
Pointe à tracer embouts durs, chrome-vanadium : L. 250mm	pièce		1	1
tournevis plat no 1 : 3.5mmx75mm	pièce		1	1
tournevis plat no3 : 5.5mmx100mm	pièce		1	1
tournevis plat no5 : 8mmx200mm	pièce		1	1
tournevis plat no7 : 12mmx200mm	pièce		1	1
tournevis plat : 9x150mm, L.260mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no 0x50mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no1x75mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no2x100mm	pièce		1	1
tournevis cruciforme : no3x150mm	pièce		1	1
Jeu d'embout tournevis plat et cruciforme pour perceuse : 31 pièces	boîte		1	1
Clés tournevis à canon no 5.5 pour écrou M3 : 3mm	pièce		1	1
Jeu de clés, type imbus (six pans), embouts sphériques avec support plastique 1.5 a 10mm	pièce		1	1
Clé à fourche, double set no 13mm	pièce		1	1
Clé à fourche, double set no 17mm	pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Pince universelle L=160mm	pièce		1	1
Pince coupante de coté L=160	pièce			1
Pince allongée : L=200mm	pièce		1	1
Pince étau universelle, 40mm : L=250mm	pièce		1	1
Marteau en caoutchouc, diam. 65mm 520g	pièce		1	1
Couteau universel, lame rétractable interchangeable, manche plastique : L=165mm	pièce		1	1
Couteau à cuir "Tina", droit : L=230mm	pièce		1	1
Ciseau de tailleur L=210mm	pièce		1	1
Kit contre bouterolle, acier, rivet diamantés : diam.2 a 6mm	jeu		1	1
Kit contre bouterolle, acier, rivet diamantés : diam.2 a 6mm	jeu		1	1
Pointeau et Burin, D.2, 3, 4, 5, 6,8mm	jeu		1	1
Scie à métaux, poignée de protection	pièce		1	1
Goniomètre	pièce		1	1
Forets, HSS, 19pieces : 1a10mm increment de 0.5mm	Jeu		1	1
Lime plate coupe batarde, avec manche : L. 200mm	jeu		1	1
Lime demi-ronde coupe batarde, avec manche : L.200mm	pièce		1	1
Lime ronde coupe batarde, avec manche : L.200mm	Pièce		1	1
Marteau standard 200g	pièce		1	1
Marteau standard 300g	pièce		1	1
Lunette de protection en plastique rigide lavable, protection frontale et latérale	pièce		1	1
Balayette pour établie, L : 42cm	pièce		1	1
Fil à plomb	pièce		1	1
Étau d'établie, mâchoires parallèles 140mm : ouverture max. 180mm	pièce		1	1
Kit d'outillage de la cage commune dans l'atelier de montage				
Pince étau universelle, 40mm : L=250mm	pièces		5	5
Scie égoïne	pièce		1	1
Clé a douille 4pan	pièce		2	2
Clé a douille six pans	pièce		2	2
Marteau standard 500g	pièce		2	2

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Marteau standard 1500g	pièces		2	2
Marteau (bille), acier, manche en bois : 300g	pièces		2	2
Cisaille a tôle a droite, longueur des lames 45mm : L=250mm	Pièce		1	1
Emporte-pièces revolver, avec 6 embouts : 2a4.5mm	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.2	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.3	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.4	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.5	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.6	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.8	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.10	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.12	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.15	Pièce		1	1
Emporte-pièces : diam.20	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.15	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.20	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.30	Pièce		1	1
Emporte-pièces, à arche : diam.40	Pièce		1	1
Tenaille russe a forte démultiplication : L=180mm	pièce		1	1
Pierre à aiguiser, grain fin moyen : 200x50x25mm	pièce		1	1
Pince double action, coupante : L=180mm	pièce		1	1
Pince multiple, standard, ouverture max. 52mm : L=250mm	pièces		1	1
Réglette en acier, flexible, grad=300mm: graduation =0.5mm et 1mm	pièces		2	2
Réglette en acier, flexible, grad=500mm : 1graduation=1mm	pièces		2	2
Pince à riveter les rivets pop	pièce		1	1
Niveau à bulle, aluminium, vertical-horizontale, standard : 400mm	pièces		2	2
Set de lime 6 pcs : L=100mm	Jeu		1	1
Coupe tube, pour tube en acier : 1/8''à2''	pièce		1	1
Jeu de trois foret conique, HSS : diam.3-32mm	jeu		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Fraise à chanfreiner, HSS, angle90o : diam.10.4mm/M5	jeu		1	1
Fraise à chanfreiner, HSS, angle90o : diam.12.4mm/M6	jeu		1	1
Foret tonnelier (15pieces), diam :10,12,14,16,18,20,22,24,25,26,28,30,32,35 et 40mm	jeu		1	1
Outil d'ébavurage, lame interchangeable, manche en plastique	pièce		2	2
Lettre à frapper, 26 lettres, 6 mm d haut, plus le "point"	jeu		1	1
Chiffre à frapper, 0 à 9 , hauteur 6mm	Jeu		1	1
Bosses métallique, pour nettoyage des limes, largeur, largeur=40mm	pièces		2	2
Fer à cintrer les orthèses : 500mm	pièces		2	2
Griffe à dégauchir 4-6mm	pièces		5	5
Griffe à dégauchir 7-9mm	pièces		5	5
Fer à rivet, acier, Long : 675mm	pièce		1	1
Clé à fourche, réglable, pour écrous a 2 trous, avec manche en bois, L=240mm	pièce		1	1
Enclume en plomb	pièce		4	4
Etau à main, pour maintien des petites pieces : L=120mm, capacite max.22mm, largeurs des mors 40mm	pièces		4	4
Enclume en acier coulé	pièces		3	3
Serre joints à valet et mors en fonte malléable, rail profile en acier, manche en bois	pièces		2	2
Réceptacle à colle	pièces		2	2
Pinceau pour réceptacle a colle	pièces		2	2
Perceuse visseuse à main ACCU, sana fil : 14,4V2.0Ah (accessoires compris)	pièce		1	1
Perceuse à main, à percussion ; 2 vitesses, mandrins 1,5-13mm : 230V/750W	pièce		1	1
Scie sauteuse : 230V/705W	pièce		1	1
Soudeur à air chaud "TRIAC S" et kit : 230V/1600W	pièce		1	1
Douille, métrique : 10a 30mm	jeu			1
Miroir à souder : 230V/900W	pièce		1	1
10. Salle de soudure				
Extracteur et bras d'aspiration flexible	Pièce		1	1
Poste de soudure électrique	pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Enclume	pièce		1	1
Table à souder	pièce		1	1
Gants de manutention en cuir : Taille 10	Paires		3	3
Lunette de protection en plastique rigide, protection frontale et latérale	Pièces		3	3
Tabouret en bois ou en plastique	pièces		2	2
Cage a outil	pièce		1	1
Cisaille à levier à bras	pièce		1	1
Jeu de tarauds et filières, a main, jeu de tarauds de chaque taille, M3aM12			1	
Établi de travail	Pièce			1
Armoire à outil	Pièce		1	1
Meuleuse d'angle, disque diametre230mm :230V/2100W	Pièce		1	1
Masque de soudeur	Pièce		1	1
Marteau à piquer	Pièce		1	1
Taraud et filières, à main, jeu de chaque taille, M3 a M12	jeu			1
Tablier de soudeur			1	
11. cabine d'essayage				
Lit d'auscultation	Pièce		3	3
Barre parallèle	Pièce		1	1
Miroir	Pièce		1	1
Pèse-personne	Pièces		2	2
Chaise pour patient	Pièce		1	1
Chaise pour orthoprothésiste	Pièce		1	1
Banc pour accompagnants	Pièce		1	1
Table	pièce		1	1
Tapis de marche	pièce		1	1
Armoire de rangement	pièce		1	1
Canne anglaise	paire		1	1
Béquille axillaire	paire		1	1
Chaise roulante	pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Planche anatomique	Pièces		4	4
Planches de compensation : 6 pièces=5, 10, 15, 20,25 et 30mm d'épaisseur, format 320x150mm	Jeu		2	2
Niveau pelvien	Pièce		1	1
12. Stock				
Armoire haute, en tôle d'acier, porte a 2 battants, 4tablettes réglables en hauteur, Dimension : lxH950X1950mm	Pièces		2	2
Étagère métallique pour outillage, 5 rayons, lxLxH : 510x230x200mm	Pièces			5
Étagère métallique pour outillage Étagère métallique pour plaque, (4 rayons) Dimension : lxHxP=2300X2500X1100MM			3	
Étagère métallique pour plaque,	Pièce		1	1
Étagère metalique pour consommables Étagère métallique pour plaque, (4 rayons) Dimension : lxHxP=2300X2500X1100MM			3	
Étagère metalique pour consommables, 5 rayons, lxLxH : 510x230x200mm	Pièce			3
Armoire-magasin en tôle d'acier avec 11 plateaux, porte à 2 battants, 36 bacs en polyéthylène Dimension : IHP : 140X130X200MM	Pièces		1	1
Bureau pour gestionnaire stock : 2 blocs-tiroirs. (mélique ou en bois)	Pièces		1	1
poste d'ordinateur pour gestion du stock	Pièce		1	1
Imprimante	Pièce		1	1
Poubelle en plastique	Pièce		1	1
Chaise tournante avec roulette	Pièce		1	1
Palette en bois	Pièces		4	4
Climatisation	Pièce		1	1
Échelle métallique	Pièce		1	1
Charrios à quatre roulettes	Pièce		1	1
13. Toilette (WC) pour le personnel				
WC siège	Pièce		2	2
Appui mural	Pièce		2	2
Lavabo	Pièce		2	2

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
14. Salle de cordonnier				
Établi de travail	Pièce		1	1
Machine à coudre de cordonnier	Pièce		1	1
Machine à coudre a point zig zag	Pièce		1	1
Armoire de rangement	Pièce		1	1
Griffe à botte	Pièce		1	1
Table de tailleur	Pièce		1	1
Chaise tournante	Pièce		2	2
Cage a outil pour cordonnier	Pièce		1	1
Étau avec base pivotante	Pièce		1	1
Aiguille pour cordonnier	Pièce		10	10
Pied de travail avec sept formes différentes réglable en hauteur jusqu'à 930mm, pour travailler assis ou debout	Pièce		1	1
Machine à œilletons revolver	Pièce		1	1
Élargisseur de bottes, double, complet avec écarteurs du bout	Pièce		1	1
Machine à sertir les embouts de lacets	Pièce		1	1
Pince à presser les trépointes	Pièces		2	2
Couteau de cordonnier	Pièces		2	2
Marteau de cordonnier	Pièces		2	2
Tenaille de cordonnier	Pièce		1	1
Pince de montage, courbée, ouverture 17, long.200mm	Pièce		1	1
Pince de montage Tuttlinger, ouverture 9,5mm, long. 200mm	Pièce		1	1
Pince à douillon	Pièce		1	1
Pince emporte-pièces	Pièce		1	1
15. Salle des machines				
Porte outil, pour fraise et meule avec plateau pour fixation murale, mesure : LxHxP= 420x355x100mm	Pièce		1	2
Ponceuse orbitale2 vitesse ; disque diam. 350mm+arbre long : 400 V/1700W	Pièce		1	2
Ponceuse a bande abrasive, 2 vitesses, arbre long conique : 400/1700W	Pièce		1	1
Ponceuse a bande abrasive large, 2 vitesses : 400/3000W	Pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Ponceuse double sur pied avec deux meules au corindon de grains différents	Pièce		1	1
Perceuse sur colonne avec mandrin rapide, Diam. 3a 16mm : 400V/550W	Pièce		1	1
Bras de perçage	Pièce		-	1
Étau pour perceuse a colonne	Pièce		1	1
Scie à ruban	Pièce		2	1
Aspirateur à poussière	Pièce		1	3
Kit pour aspirateur a poussière	Pièces		-	1
Table métallique, Dimension : 750x750x750mm	Pièce		-	1
Protection pour oreille	Pièce		1	5
Gant de manutention en cuir	Paires		1	4
Compresseur air, 500Lts/min, bars réservoir 100l : 400V/3000W	Pièce		2	1
Kit des raccords et tuyau d'air comprimé	Pièce		2	1
Fraise râpe : M16, H 85mm, diam50mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H60mm, diam 50mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H70mm, diam 30mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16, H40mm, diam 36mm	Pièce		2	2
Fraise râpe : M16,	Pièce		3	2
Fraise hélicoïdale, M16	Pièce		6	2
Cylindre à émeri en mousse à peau intégré avec trou conique : diam. Ext. 72,5mm	Pièce		2	3
Manchon abrasif cylindrique : largeur 190mm	Pièce		2	6
Rouleau à poncer, longueur 100mm : diam90mm	Pièce		-	2
Rouleau à poncer, longueur 100mm : diam60mm	Pièce			2
Roue en fil d'acier, largeur 30mm : diam.150mm			2	
Roue en fil d'acier, largeur 30mm : diam.150mm	Pièce			2
Roue à polir, largeur 30mm diam : 150mm	Pièce			2
Meule cylindrique avec caoutchouc de serrage, Long=45mm ; diam.=25mm	Pièce			2
Meule émeri-toile	Pièce		2	2
Clé à ergot, réglable	Pièce		2	2

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Meule conique en feutre sans collage, avec douille taraudée en matière comprimé.	Pièce		2	2
16. Vestiaire personnel soignant hommes				
Bloc de 8 casiers vestiaires à 2 niveaux de 4 casiers	Pièce		1	1
17. Vestiaire personnel soignant femmes				
Bloc de 8 casier vestiaire 2 niveaux de 4 casier chacun	Pièce		1	1
18. Bureau accueil - secrétariat				
Bureau simple - 3 tiroirs - Recouvert en synthétique	Pièce		1	1
Fauteuil à roulettes - avec accoudoirs - recouvert simili cuir	Pièce		3	3
Armoire basse - 2 rayonnages fermée	Pièce		1	1
Étagère suspendue au mur - 3 niveaux rangement	Pièce		1	1
Tabouret à tête ronde	Pièce		2	2
Plan de travail en "L "	Pièce		1	1
Pèse personne - toise	Pièce			1
19. Salle de repos du personnel				
Table en bois	Pièce		1	1
tabouret à tête ronde	Pièce		1	1
Armoire suspendu - 2 niveaux rangement - 3 portes	Pièce		1	1
20. Parcours de marche				
Barre parallèle	pièces		1	1
Escalier a armature métallique	pièce		1	1
Tribune d'essai ave pente et escalier	pièces		1	1
Double échelle	pièce		1	1
21. Salle de Consultation				
Table d'examen standard – avec dossier réglable - recouverte simili cuir	Pièce		1	1
tabouret à tête cylindrique	Pièce		2	2
Coussin cylindrique	Pièce		1	1
Coussin rectangulaire	Pièce		1	1
Bureau simple en cyprès - 3 tiroirs	Pièce		1	1
escabeau pour faciliter la montée sur la table d'examen	Pièce		1	1

Description - Liste indicative des équipements pour un atelier ou un centre d'appareillage orthopédique	Unité	Hôpital 1^{ère} référence ----- Quantité	Hôpital 2^{ème} référence ----- Quantité	Hôpital réf. Nationale ----- Quantité
Armoire suspendue - 2 niveaux - 2 portes	Pièce		1	1
négatoscope	Pièce		1	1
Chaise matelassée importée	Pièce		2	2

Annexe 3 : Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Agrafe, M12		X	X
-Aiguille de machine à coudre		X	X
-Adaptateur			X
-Adaptateur à vis		X	X
-Adaptateur double, 32mm		X	X
-Adaptateur double, 45mm		X	X
-Adaptateur double, 60mm		X	X
-Adaptateur double ,75mm		X	X
-Adaptateur de pied sach, enfant		X	X
-Adaptateur de pied sac, adulte		X	X
-Adaptateur tubulaire, 160mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 220mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 310mm		X	X
-Adaptateur tubulaire, 420mm		X	X
-Ancre à couler		X	X
-Ancre à couler avec adaptateur de rotation		X	X
-Articulation de genou modulaire titane		X	X
-Articulation de genou modulaire multi axiale		X	X
-Articulation de genou modulaire monoxial		X	X
-Articulation de genou modulaire a frein mono axiale		X	X
-Articulation de hanche modulaire		X	X
-Aquafit 600x900x3.2mm		X	X
-Bande		X	X
-crampons, branches, 25mm, boucle		X	X
-Bande crampon branches, 25mm, adhésif		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, boucle		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, adhésif		X	X
-Bande crampon, beige 50mm, boucle		X	X
-Bande crampon, beige 50mm, adhésif		X	X
-Bande crampon beige ,30mm, boucle		X	X
-Bande crampon, 30mm, adhésif		X	X
-Bande crampon noir, 25mm, A		X	X
-Bande crampon noir, 25mm,B		X	X
-Bande crampon noir, 38mm, A		X	X
-Bande crampon noir, 38mm, B		X	X
-Bande crampon noir, 50mm, A		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Bande crampon noir, 50mm,B		X	X
-Bas de femme		X	X
-Bande élastique 12cmx5m			X
-Bande élastique 15cmx5m		X	X
-Bande élastique 10cmx5m		X	X
-Bande plâtrées 10cm		X	X
-Bande plâtrées 15cm		X	X
-Bande plâtrées 20cm		X	X
-Boucle de renvoie en fer nickel 16mm			X
-Boucle de renvoie en fer nickel 20mm		X	X
-Boucle, 25mm		X	X
-Boucle 40mm		X	X
-Bleu de méthylène		X	X
-Boulon m10		X	X
-Cache autocollant			X
-Caoutchouc semelle		X	X
-Caoutchouc pour les embouts		X	X
-Cuir box		X	X
-Cuir de doublure		X	X
-Cosmétique bas en perlon		X	X
-Cosmétique bas en perlon		X	X
-Colle loctite		X	X
-Colle siemapren			X
-Colle normale		X	X
-Clous bleutée		X	X
-Crayon bleu indélébile de marquage		X	X
-Crayon rouge indélébile de marquage		X	X
-Disque à meuler pour touret grain 60		X	X
-Disque à meuler pour touret grain 36		X	X
-Disque abrasif grain 40		X	X
-Disque abrasif autocollant grain 24		X	X
-Disque abrasif autocollant grain 60		X	X
-Dissolvant		X	X
-Douille m8		X	X
-Douille m10		X	X
-Ecrou hex m10		X	X
-Ecrou conique m4x12		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Erou conique m3x10		X	X
-Eroum3x20mm		X	X
-Erou hex m6		X	X
-Embouts pour les cannes		X	X
-Ficelle maçon nylon jaune			X
-Fil à souder en pph terra, rouleau 5kg		X	X
-Fil à coudre		X	X
-Foret helicoidal 3mm		X	X
-Foret helicoidal 3,2m		X	X
-Foret helicoidal 4mm		X	X
-Foret helicoidal 4,5mm		X	X
-Foret helicoidal 5mm		X	X
-Foret helicoidal 5,5mm		X	X
-Foret helicoidal 6mm		X	X
-Foret helicoidal 6.5mm		X	X
-Foret helicoidal 7mm		X	X
-Foret helicoidal 7,5mm		X	X
-Foret helicoidal 8mm		X	X
-Foret helicoidal 8,5mm		X	X
-Foret helicoidal 9mm		X	X
-Foret helicoidal 9,5mm		X	X
-Foret helicoidal 10mm		X	X
-Foret helicoidal 10,5mm		X	X
-Foret helicoidal 11mm		X	X
-Foret helicoidal 11,5mm		X	X
-Foret helicoidal 12		X	X
-Foret helicoidal 12,5mm			X
-Foret helicoidal 13mm			X
-Foret helicoidal 13,5mm			X
-Foret helicoidal 14mm			X
-Foret helicoidal 14,5mm			X
-Foret helicoidal 15mm			X
-Foret helicoidal 15,5mm			X
-Foret helicoidal 16mm			X
-Foureau abrasif conique		X	X
-Foureau abrasif G5o pour o604075-2oo		X	X
-Foureau abrasif conique G80 pour o604075-2oo		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Fraise à chanfreiner HSS, angle 90°		X	X
-Gant de protection contre la chaleur		X	X
-Gant de protection pour cuir		X	X
-Genou, terra adultes verou gauche et droit		X	X
-Genou, terra enfant verrou gauche et droit		X	X
-Graisse motorex 190		X	X
-Huile coupe			X
-Huile hydro 1l		X	X
-Huile spécial ,25l		X	X
-Huile de machine à coudre		X	X
-Jeu de mèche, set de 19pcs		X	X
-Jeu de mèche, set 19pcs		X	X
-Lame pour plastique de scie a ruban PROMAC 2114		X	X
-Lame pour plastique scie à ruban PROMAC 2113		X	X
-Lame de rechange ronde		X	X
-Lame de rechange mi ronde		X	X
-Lame de rechange plate		X	X
-Lame de scie sauteuse		X	X
-Lame BI-METAL			X
-Lame de scie oscillante		X	X
-Main gauche, homme, terra			X
-Main droit, homme			X
-Main gauche, femme, terra			X
-Main droit, femme, terra			X
-Module d'alignement trans-femorale, enfant		X	X
-Module d'alignement trans-fémoral adulte		X	X
-Module d'alignement trans-tibial, enfant		X	X
-Module d'alignement transe-tibial adultes		X	X
-Mousse eva 3mm		X	X
-Mousse eva 6mm		X	X
-Mousse eva 12mm		X	X
-Mousse pour BK		X	X
-Mousse pour AK		X	X
-Mousse pour compensation		X	X
-Micro liège, 4mm		X	X
-Micro liège, 6mm		X	X
-Micro liège, 10mm		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Orfit			X
-Montant articulé de hanche		X	X
-Montant articulé de genou		X	X
-Montant a axe déporté pour adultes		X	X
-Montant a axe déporté pour enfant		X	X
-Montant articulé a verrou coulissant pour enfant		X	X
- Montant articulé a verrou coulissant adultes		X	X
-Montant à verrou suisse pour Enfant		X	X
-Montant a verrou Suisse pour adulte		X	X
-Passant rectangulaire, 30mm		X	X
-Passant rectangulaire, 35mm		X	X
-Passant rectangulaire, 25mm		X	X
-Passant rectangulaire, 40mm		X	X
-Passant rectangulaire noir 50mm		X	X
-Pied terra, taille 28, gauche		X	X
-Pied terra taille 28, droit		X	X
-Pied terra taille 27, gauche		X	X
-Pied terra taille 27droit		X	X
-Pied terra taille26, gauche		X	X
-Pied terra taille 26, droit		X	X
-Pied terra taille 25, gauche		X	X
-Pied terra taille 25, droit		X	X
-Pied terra taille 24, gauche		X	X
-Pied terra taille 24, droit		X	X
-Pied terra taille 23, gauche		X	X
-Pied terre taille 23 droit		X	X
-Pied terra taille22, gauche		X	X
-Pied terra taille 22, droit		X	X
-Pied terra taille21, gauche		X	X
-Pied terra taille 21, droit		X	X
-Pied terra taille 19, gauche		X	X
-Pied terra taille 19 droite		X	X
-Pied terra taille 18 gauche		X	X
-Pied terra taille18 droit		X	X
-Pied terra taille 17, gauche		X	X
-Pied terra taille 17droit		X	X
-Pied terra taille 15gauche		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Pied terra taille 15 droit		X	X
-Pied moignon long, taille 28, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 28, droit		X	X
-Pied moignon long terra taille 27, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 27, droit		X	X
-Pied moignon long taille 26, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 26, droit		X	X
-Pied moignon long taille, 25 gauches		X	X
-Pied moignon long taille, 25droit		X	X
-Pied moignon long taille 24, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 23, gauche		X	X
-Pied moignon long taille 23 droit		X	X
-Pied moignon long taille 22gauche		X	X
-Pied moignon long taille 22 droit		X	X
-Pied moignon long 21, gauche		X	X
-Pied moignon long 21 droit		X	X
-Pied moignon long 19, gauche		X	X
-Pied moignon long 19, droit		X	X
-Pied moignon long 17, gauche		X	X
-Pied moignon long droit		X	X
-Pied articulation cheville, enfant outil		X	X
-Pied articulation cheville enfant outil		X	X
-Polypropylène 3MM		X	X
-Polypropylène 4mm		X	X
-Polypropylène 5mm		X	X
-PVC ,115MM		X	X
-PVC, 125MM		X	X
-Résine à laminer			X
-Durcisseur en pate			X
-Durcisseur pour resine en poudre			X
-Durcisseur B-comp			X
-Mousse dure H200			X
-Mousse dure H200			X
-Collorant marron			X
-Resine à sceller			X
-Planchette pour souder les films			X
-Fer à souder les films		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Boite pour talc		X	X
-Film pour lamination			X
-fibre de carbone			X
-Poudre Plâtre de paris		X	X
-Rappel modulaire		X	X
-Rivet pope		X	X
-Rivet tubulaire 8mmx		X	X
-Rivet tubulaire 13mmx12mm		X	X
-Rivet tubulaire 14mm			X
-Rivet en cuivre diam 4mm		X	X
-Rivet en cuivrediam3x20mm		X	X
-Rivet en acier4mm		X	X
-Rondelles plate acier 44x15x3mm		X	X
-Rondelles plate acier 10x25x2mm		X	X
-Rondelles d'assemblage pour moignon long M8		X	X
-Rondelles d'assemblage pour TT moignon long M10		X	X
-Rouleau bande abrasif grain 40, l=100mm		X	X
-Rouleau bande abrasif grain 80, l=100mm			X
-Rouleau bande abrasif 120, l=100mm		X	X
-Rouleau de téflon		X	X
-Film fraîcheur		X	X
-Sangle pour prothèse, 25mm, écrue,		X	X
-Sangle élastique beige avec ligne Blanche		X	X
-Sangle pour prothèse 25mm		X	X
-Sangle pour prothèse 40mm		X	X
-Sangle pour prothèse 50mm		X	X
-Scotch		X	X
-Talc en poudre		X	X
-Tricot tubulaire 60mm		X	X
-Tricot tubulaire 80mm		X	X
-Tricot tubulaire 100mm'		X	X
-Tricot tubulaire 120mm			X
-Tricot tubulaire 150		X	X
-Tricot tubulaire 300mm			X
-Tuyau PVC renforcé		X	X
-Vaseline		X	X
-Valve		X	X

DESIGNATION - Liste indicative de consommables pour Centre d'appareillage Orthopédique	Hôpital de 1^{ère} référence	Hôpital de 2^{ème} référence	Hôpital de référence nationale
-Verre de rechange		X	X
-Vis de fixation scie oscillante		X	X
-Vis tête fraise M3X20MM		X	X
-VIS TETE Hexagonal M10X80MM		X	X
-Vis hexagonal M6X90MM		X	X
-Vis tête bombée M4X10		X	X
-VIS TETE BOMBE M3X8		X	X
-Vis hexagonal M10mmx10mm		X	X
-Vis M10X90MM		X	X
-Vis M8x80mm		X	X
-Vis hexagonal M10X60MM		X	X
-Disque à couper		X	X
-Disque à meuler		X	X
-Brosse à peindre		X	X
-Fer à béton de 6mm		X	X
-Électrode 2,5mm		X	X
-Lame de scie		X	X
-Peintures antirouille		X	X
-Vis M6		X	X
-ErouM6		X	X

Annexe 5 : liste des membres de la commission technique chargée d'élaborer le document de normes des services MPR

Nom et Prénom	Appartenance	Fonction	Tél	Email
Dr NKURUNZIZA Maurice	MSPLS/IGSLS	Inspecteur Général de la Santé	79 97 19 13	nkurunzizamaurice2008@yahoo.fr
Dr NDARUHUTSE Jérôme	OMS	Délégué du Représentant de l'OMS au Burundi		ndaruhutse@who.int
Dr Innocent NKURUNZIZA	MSPLS/PNILMCNT	Directeur du PNILMCNT	79 97 94 94	nkurunzizainnocent919@gmail.com
Dr NZOMWITA Hamidou	MSPLS/IGSLS	Inspecteur des FOSA		hnzomwita@yahoo.fr
Dr NDAYISABA Dismas	MSPLS/Cabinet	Représentant du Secrétariat Permanent		n_dismas@yahoo.com
Dr KAMWENUBUSA Godefroid	MSPLS/Cabinet	Conseiller au Cabinet du Ministre	79 39 17 75	kamwenumusa.godefroid@yahoo.com
Dr SINZAKARAYE Alexis	CNRKR	Directeur du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation	79 18 40 08	sinzalex@yahoo.fr
Sr MUSHIRANZIGO Anne Marie	Institut St Kisito	Directrice de l'ISK de Bujumbura	77 68 71 99	saint.kizitobu@gmail.com
JADIN Olivier	APEFE	Administrateur de Programme de l'APEFE au Burundi	76 77 11 50	o.jadin@apefe.org
KIJAGARAYE Vianney	UPHB	Représentant de l'Union des Personnes Handicapées du Burundi	79 91 81 02	kiravian201@yahoo.fr
NDIKUMANA Jean-Claude	Institut St Kisito	Représentant des Orthoprothésistes du Burundi	79 44 29 65	ndikujclaud@yahoo.fr
BIZIMUNGU Gilbert	RCPHB	Représentent du Réseau des Centres pour Handicapés du Burundi	79 97 10 59	rcphb2007@yahoo.fr
NYAWAKIRA Godefroid	MDPHASG	Représentant du MDPHASG	77 79 24 45	godenyawak@yahoo.fr
MINANI Tharcisse	AKB	Représentant de l'Association des Kinésithérapeutes du Burundi	77 74 05 13	minanitha@yahoo.fr
NINDORERA Félix	CNRKR	Kinésithérapeute au CNRKR	75 88 26 88	ninfel01@yahoo.fr
BARTH Cornélia	CICR	Chef de Projet Réadaptation au CICR	79 94 8636	cbarth@icrc.org
NIYONKURU Jocelyne	CICR	Adjointe au CPR – CICR	75 95 22 33	jnyonkuru@icrc.org

Annexe 6 : liste des participants à l'atelier de validation du document de normes MPR

	Nom et Prénom	Appartenance	Fonction	Tél	Email
1	Dr NKURUNZIZA Maurice	MSPLS/IGSLS	Inspecteur Général de la Santé Publique	79 97 19 13	nkurunzizamaurice2008@yahoo.fr
2	Hon. Dr Innocent NKURUNZIZA	MSPLS/PNILMCNT	Directeur du PNILMCNT	79 97 94 94	nkurunzizainnocent919@gmail.com
3	Dr NDAYISABA Dismas	MSPLS/Cabinet	Conseiller au Cabinet MSPLS		n_dismas@yahoo.com
4	Dr KAMWENUBUSA Godefroid	MSPLS/Cabinet	Conseiller au Cabinet MSPLS	79 39 17 75	kamwenubusa.godefroid@yahoo.com
5	Dr SINZAKARAYE Alexis	CNRKR	Directeur du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation	79 18 40 08	sinzalex@yahoo.fr
6	Sr MUSHIRANZIGO Anne Marie	Institut St Kisito	Directrice de l'ISK de Bujumbura	77 68 71 99	saint.kizitobu@gmail.com
7	NYAWAKIRA Godefroid	MDPHASG	Représentant du MDPHASG	77 79 24 45	godenyawak@yahoo.fr
8	JADIN Olivier	APEFE	Administrateur de Programme de l'APEFE au Burundi	76 77 11 50	o.jadin@apefe.org
9	KIJAGARAYE Vianney	UPHB	Représentant de l'Union des Personnes Handicapées du Burundi	79 91 81 02	kiravian201@yahoo.fr
10	NDIKUMANA Jean-Claude	Institut St Kisito	Représentant des Orthoprothésistes du Burundi	79 44 29 65	ndikujclaud@yahoo.fr
11	BIZIMUNGU Gilbert	RCPHB	Représentent du Réseau des Centres pour Handicapés du Burundi	79 97 10 59	rcphb2007@yahoo.fr
12	MINANI Tharcisse	AKB	Représentant de l'Association des Kinésithérapeutes du Burundi	77 74 05 13	minanitha@yahoo.fr
13	NINDORERA Félix	CNRKR	Kinésithérapeute au CNRKR	75 88 26 88	ninfel01@yahoo.fr
14	NIYONKURU Jocelyne	CICR	Adjointe au CPR – CICR	75 95 22 33	jnyonkuru@icrc.org
15	MUHIRWA Kadhafi	HIF	Chef de projet réadaptation-santé HIF	76 14 31 67	cdpread-sante@hif-burundi.org
16	FIASSE Jean	HIF	Conseiller Technique réadaptation HIF	79 14 31 44	jeanfiasse@gmail.com
17	NKURUNZIZA Claudine	DPSE/MSPLS	Représentante de la Direction de la planification et du suivi/évaluation MSPLS	79 94 51 98	Nkuruclaudia80@yahoo.fr

	Nom et Prénom	Appartenance	Fonction	Tél	Email
18	Dr NTIJINAMA Audace	DPSE/MSPLS	Chef de Service Méthodologie de Planification DPSE	75 43 64 40	ntijaudace@gmail.com
19	Dr NDAYIKEZA Christine	MSPLS/DGPSE	Conseillère à la Direction Générale de la Planification et du Suiv/évaluation	76 08 13 11	ndayikezachrista@yahoo.fr
20	NKURUNZIZA Alice	MSPLS/DPML	Conseillère à la Direction des Pharmacies, du Médicament et des Laboratoires	79 37 10 08	Alinkuru2008@yahoo.fr
21	NSABIMANA Jean De Dieu	MSLPS/DPSE	Conseiller à la Direction de la Planification et du Suivi/Evaluation	79 15 64 70	Nsabimanajdd73@gmail.com
22	Dr NDIHOKUBWAYO Georgette	MSPLS/SP	Conseillère au Secrétariat Permanent/MSPLS	79 76 14 20	georgettendiho@gmail.com
23	NKURUNZIZA Charles	CNAR/Gitega	Chef de l'atelier d'appareillage Orthoprothétique – CNAR	71 39 53 82	charlesnzovu@yahoo.com
24	KARUBI André Papy	Hôpital de Ngozi	Kinésithérapeute - service de kinésithérapie - Hôpital régional de Ngozi	79 91 16 31	papykar@gmail.com
25	NIBONA Philippe	CRP Makamba	Chef de l'atelier d'appareillage Orthoprothétique – CRP Makamba	79 58 71 72	nibonaphilippe@yahoo.fr
26	NYAMUTAMA René	MSPLS/DRH	Chef de service formation à la DRH	79 31 90 17	renenyamutama@gmail.com
27	NGENDAKURIYO Gaudiose	CAMEBU/MSPLS	Chef de service commercial/CAMEBU	71 88 93 58	gaudiosendayizeye@yahoo.fr
28	NIYONKURU Béatrice	PNILMCNT/MSPLS	Conseillère technique au PNILMCNT	77 70 63 80	nduwayobetty@yahoo.fr
29	NSENGIMANA Séverin	DISE/MSPLS	Conseiller technique à la DISE	79 93 04 16	nsengisev@yahoo.fr
30	UWIMANA Elisabeth	CNAR/Gitega	Directrice Adjointe du CNAR	79 30 09 95	uwimanaelisabeth@yahoo.fr